Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action M, C/D - Code ISIN : FR0000171985

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectif et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global.

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à 15 % maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

Marché monétaire

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche "monétaire" pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investie entre 30 et 70 % de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par la SICAV. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4 en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,74 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

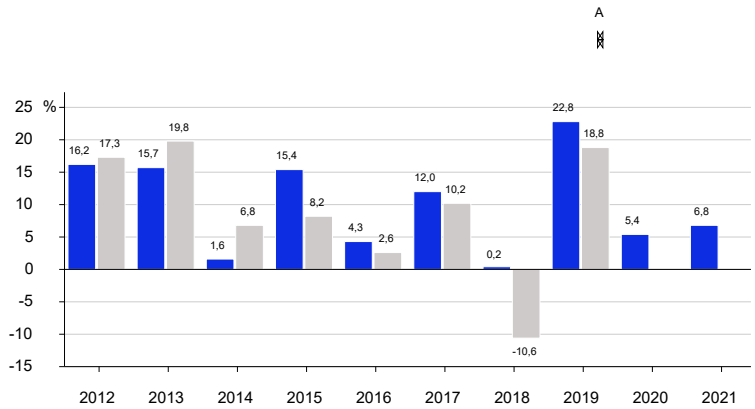

MSCI Europe € clôture (dividendes nets réinvestis)
G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - M

A : Changement d'orientation de gestion

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.
A compter du 21 octobre 2019 l'OPC est investi en direct, la stratégie de gestion a également été modifiée. A cette même date la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE est devenue un compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONG constitué à cet effet.
Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.
Date de création de la catégorie d'actions : 31 mars 2008.
Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.
Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.
Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.
La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller.
La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action N, C/D - Code ISIN : FR0010289660

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectif et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global.

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

Marché monétaire

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par le compartiment. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4 en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,44 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par cette catégorie d'actions lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

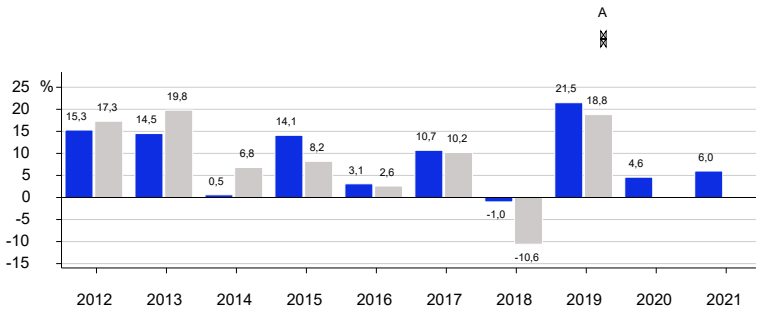

MSCI Europe € clôture (dividendes nets réinvestis)
G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - N

A : Changement d'orientation de gestion

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.
A compter du 21 octobre 2019 l'OPC est investi en direct, la stratégie de gestion a également été modifiée. A cette même date la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE est devenue un compartiment de la SICAV GROUPAMA FUND GENERATIONG constitué à cet effet.
Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.
Date de création de la catégorie d'actions : 6 mars 2006.
Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est ouverte à tous souscripteurs.
Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.
Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.
La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller.
La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action R, C - Code ISIN : FR0013450228

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectif et politique d'investissement

Classification SFDR :
Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :
L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :
L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.
La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.
Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.
L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.
L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.
Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille :
Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :
- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global

Univers d'investissement :
Marché de taux
Le compartiment pourra être investie entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.
La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.
Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.
En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.
Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.
Marché monétaire
L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.
Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires.
Marché actions
Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.
Exposition aux marchés émergents
Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.
Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.
L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.
Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.
A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.
Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par le compartiment. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4 en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,84 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2023: Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion-absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action G, C/D - Code ISIN : FR0013450236

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectif et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global.

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et10.

Marché monétaire :

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investie entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou report.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par la SICAV. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compatiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,22 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

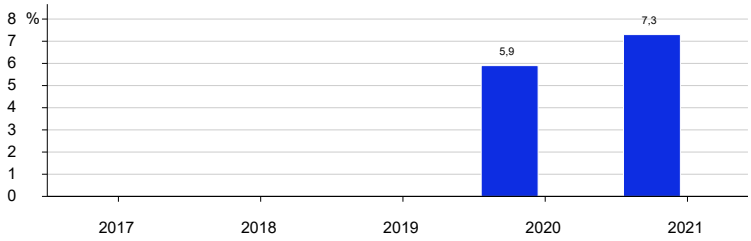

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - G

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par cette catégorie d'actions.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.
Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E, C - Code ISIN : FR0013450244

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement.

L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille : Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global.

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

A l'issue de ce processus seules les entreprises les mieux notées sur les piliers environnementaux et/ou sociétaux seront retenues.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

Marché monétaire :

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investi sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par le compartiment. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la catégorie d'actions y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,44 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par cette catégorie d'actions lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cette catégorie d'actions, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.
Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.
Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est éservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E1, C - Code ISIN : FR0013450251

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence..

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global.

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

Marché monétaire

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investie sur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment. .

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par la SICAV. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au risque de taux et d'actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative
- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation cette catégorie d'actions y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,44 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la catégorie d'actions lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

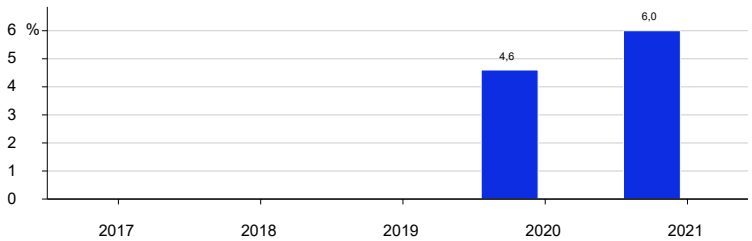

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - E1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.
Date de création de la catégorie d'actions: 21 octobre 2019.
Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Asset Management au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E2, C - Code ISIN : FR0013450269

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence : La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiement rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence..

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.

Elle repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.

L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus au sein de cette annexe l'univers d'investissement est également détaillé.

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement. L'analyse du portefeuille repose sur 100 % de l'actif net hors OPC.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global

Univers d'investissement :

Marché de taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, EMTN et obligations sécurisées.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à15% maximum de l'actif net.

En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB- un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de la sensibilité du portefeuille compris entre 0 et 10.

Marché monétaire :

L'actif net sera investi jusqu'à 20 % en titres de créances négociables ou instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires gérés par Groupama AM. Par ailleurs, la poche monétaire pourra également être investie à travers des OPC monétaires..

Marché actions

Le compartiment pourra être investie entre 30 et 70 % maximum de l'actif net sur les marchés actions des pays de l'Union Européenne et internationaux.

Exposition aux marchés émergents

Le compartiment pourra également être investiesur les pays émergents jusqu'à 20 % de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50 % maximum au risque de change.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPCVM.

L'ensemble des types d'actifs détenus en portefeuille sont mentionnés dans le prospectus.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de taux, au risque d'actions, de crédit ou de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11,00 heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit gates ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de swing pricing peuvent être mis en oeuvre par la SICAV. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez vous reporter à la rubrique sur les gates dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 4, en raison de l'exposition aux risques de taux et d'actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Il pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,84 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la catégorie d'action lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21octobre 2019 par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le commercialisateur.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action R, C - Code ISIN : FR0013319159

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR clôture couvert en euros par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objlectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse. .

La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Il pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité globale du compartiment se situe entre 0 et 10.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 % de l'actif net.

Il pourra intervenir sur des instruments et titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap).

Afin de gérer la trésorerie le compartiment pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,50 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 février 2018.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et/ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action I, C - Code ISIN : FR0010213397

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance d'une gestion active, supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères décrits ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation 3 mois après la date de l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Il pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité globale du compartiment se situe entre 0 et 10.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net de parts ou actions d'OPC de droit français ou européen. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 % de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille au risque de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap).

Afin de gérer la trésorerie il pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPCVM monétaires et de manière temporaire effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces

dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,44 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

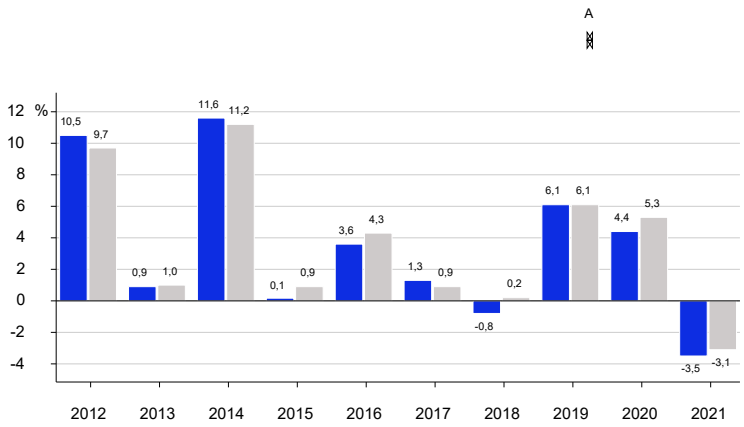

Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR
G FUND GLOBAL GREEN BONDS - I

A : Changement d'orientation de gestion

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité (modification de la politique d'investissement et du profil rendement / risque le 27/01/2017).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
A compter du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR est devenu Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR

Date de création de la catégorie d'actions : 19 mai 2005.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et/ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action N, C - Code ISIN : FR0010294991

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objlectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartimentsera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères décrits ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation 3 mois après la date de l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité globale du compartiment se situe entre 0 et 10.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 % de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap).

Afin de gérer la trésorerie il pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et de manière temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces

dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,81 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

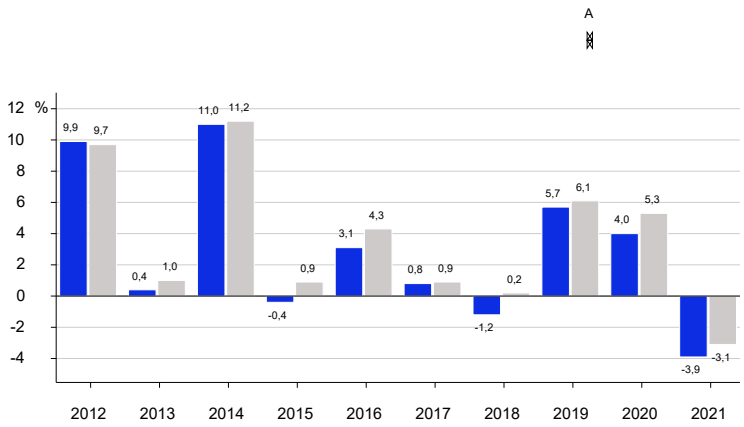

Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR
G FUND GLOBAL GREEN BONDS - N

A : Changement d'orientation de gestion

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité (modification de la politique d'investissement et du profil rendement / risque le 27/01/2017).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
A compter du 21 octobre la stratégie de gestion a été modifiée..

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR est devenu Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Date de création de la catégorie d'actions : 10 mars 2006

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est ouverte à tous souscripteurs.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et/ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action G, C/D - Code ISIN : FR0010892620
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :
Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :
Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères décrits ci-dessus.
L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation 3 mois après la date de l'analyse.
Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.
La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises
Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.
Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.
Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.
La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.
La fourchette de sensibilité globale du compartiment se situe entre 0 et 10.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 % de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, couvrir le portefeuille aux risques de taux, et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.
En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap).

Afin de gérer la trésorerie le compartiment pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPCVM monétaires et de manière temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces
dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risques de taux.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,20 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

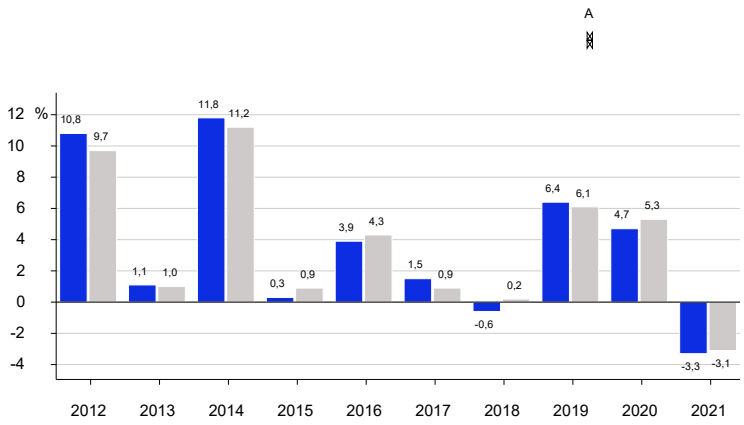

Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR
G FUND GLOBAL GREEN BONDS - G

A : Changement d'orientation de gestion

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité (modification de la politique d'investissement et du profil rendement / risque le 27/01/2017).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997.A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR est devenu Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 mai 2010.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E, C - Code ISIN : FR0013450301

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :
Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EURclôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objlectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :
Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus.
L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse.
Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.
La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.
Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.
La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 %de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire. Il pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,85 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.
Les frais sont à la charge de l'entreprise.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997.A l'issue de l'opération la date de clôture est passée à fin septembre.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : ; Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et deretraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E1, - Code ISIN : FR0013450764

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre *0 et 10.*

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 %de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2,75 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,85 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

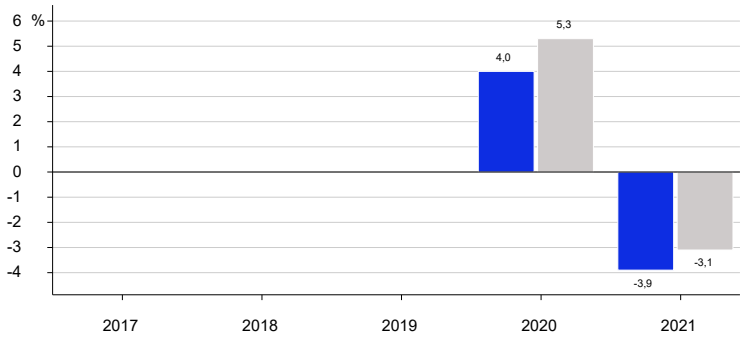

Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR
G FUND GLOBAL GREEN BONDS - E1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997.A l'issue de l'opération la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR est devenu Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : ; Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E2, C - Code ISIN : FR0013450772

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objlectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre *0 et 10.*

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 %de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,50 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la date de clôture est passée à fin septembre.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle..

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND GLOBAL GREEN BONDS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action O, C - Code ISIN : FR0013450293

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EURclôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg MSCI GlobalGreen Bond index Total Return Index Value Hedged EUR.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission**
- **caractéristiques de l'émetteur**
- **qualité environnementale des projets**
- **Transparence**

L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligations verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères définis ci-dessus.

L'analyse interne sera faite au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le fonds. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les 3 mois après la date de l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

La notation ESG est effectuée sur 100 % des émetteurs

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment pourra investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billets de trésorerie, EuroCP, titres d'Etat, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La catégorie de notation inférieure à BBB- (notation selon l'agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent) pourra représenter 10 % maximum de l'actif net du fonds.

Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20 %.

La limite en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre *0 et 10.*

Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen afin de diversifier le portefeuille. Des trackers pourront être utilisés jusqu'à 10 %de l'actif net.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net, le fonds pourra ainsi être surexposé jusqu'à 200% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le swing pricing dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité,du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**Néant**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,11 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 20223: Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la date de clôture est passée à fin septembre.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : ; Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales appartenant à la gamme Opale.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action F, C/D - Code ISIN : FR0010694182

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- l'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du fonds, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du fonds.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,30 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

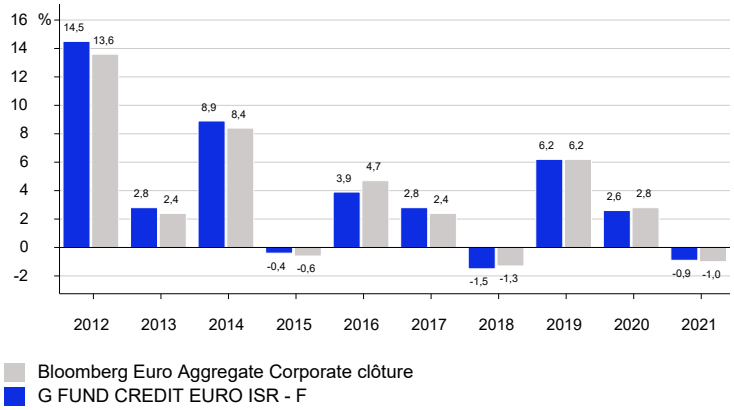

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'action et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021, l'indice de référence Barclays Capital Euro Aggregate Corporate clôture est devenu Bloomberg Euro Aggregate Corporate.

Date de création de la part : 24 décembre 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action M, C - Code ISIN : FR0010702159

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg
Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment..

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou report.
Faculté de verser des acomptes sur dividendes

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,41 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

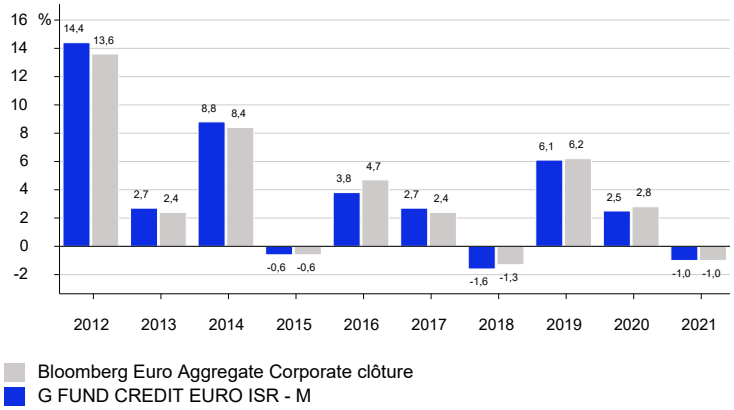

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays Capital Euro Aggregate est devenu Bloomberg Euro Aggregate.

Date de création de la part : 24 décembre 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action I, C - Code ISIN : FR0010702167

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir; par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,54 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

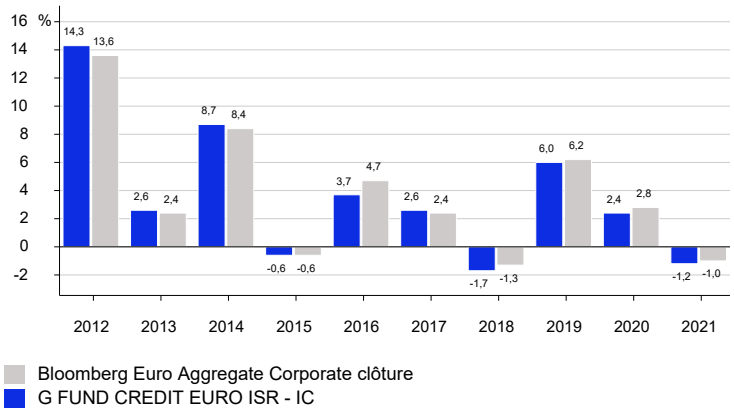

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 le la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
En date du 24 août 2021 l'indice de référence Barclays Capital Euro Aggregate clôture est devenu Bloomberg Euro Aggregate clôture.

Date de création de la part : 24 décembre 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action N, C - Code ISIN : FR0010702175

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du fcompartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque li'é à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,99 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

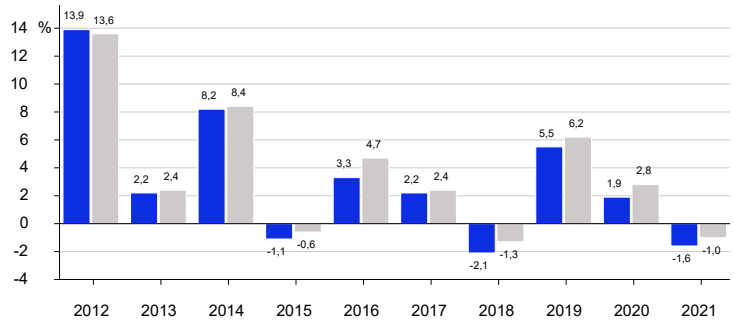

Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture
G FUND CREDIT EURO ISR - NC

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée,.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A cette même date la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre. A compter du 24 août 2021 l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate clôture est devenu Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture.

Date de création de la part : 24 décembre 2008.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est ouverte à tous souscripteurs.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action G, D - Code ISIN : FR0010889790

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Ce compartiment est un produit

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,20 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

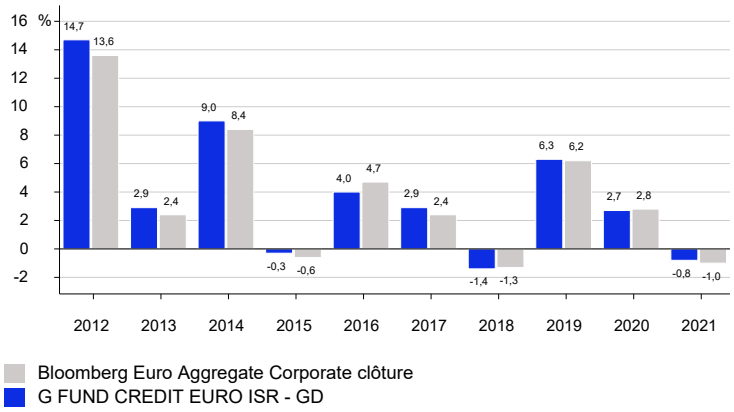

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée,.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A cette même date la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24août 2021 l'indice Barclays Capital Euro Aggrage Corporate clôture est devenu le Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture.

Date de création de la part : 6 mai 2010.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action G, C - Code ISIN : FR0010990085

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. L'OPCVM pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,20 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

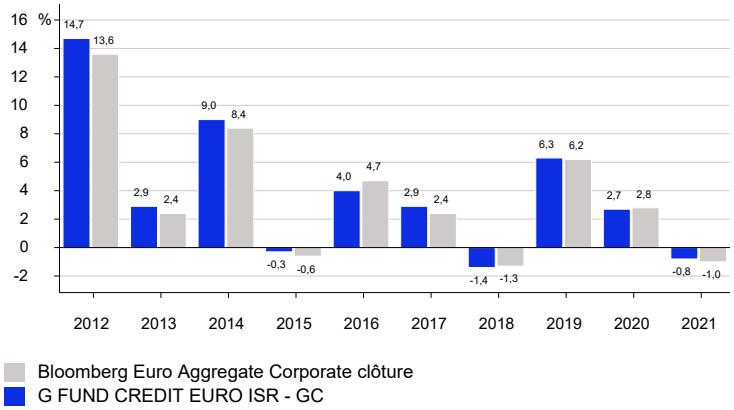

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.
En date du 21 octobre 2019 la stratégie de gestion a été modifiée.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A cette même date la part est devenue une catégorie d'actions et la date de clôture est passée à fin septembre.
A compter du 24 août 2021 l'indice Barclays Capital Euro Aggregate Corporate clôture est devenu Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture.

Date de création de la part : 17 janvier 2011.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français, cette catégorie d'actions est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action I, D - Code ISIN : FR0013059029

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contigent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser les acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,55 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés

Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023.

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Cette catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération, la part est devenue une catégorie d'action.

Date de création de la part : 20 janvier 2016.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs institutionnels.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action N, D - Code ISIN : FR0013059037

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d' une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser les acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, ← → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,01 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés

Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Cette catégorie d'actions ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions.

Date de création de la part :24 décembre 2008.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est ouverte à tous souscripteurs

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action O, C - Code ISIN : FR0013229721

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé.

Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,11 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés.
Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Cette Catégorie d'actions ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération, la part est devenue une catégorie d'actions.

Date de création de la part : 6 février 2012.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama ou sur sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action R, C - Code ISIN : FR0013258365
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :
Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.
L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).
Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.
Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.
Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Emprunts Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de contingent convertible bonds (Coco Bond), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.
Le compartiment est investi sur des émissions "Investment Grade" dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (agences de notation Standard and Poor's ou équivalent) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10% maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10% maximum de l'actif net.
La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.
Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC français ou européens jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.
Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place des stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.
En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap- CDS).
L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus, sera limitée à 200% de l'actif net du fcompartiment.
Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.
Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.
Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres.

Affectation des revenus : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVMn'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de l'émetteur, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité: Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,47 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés.
Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

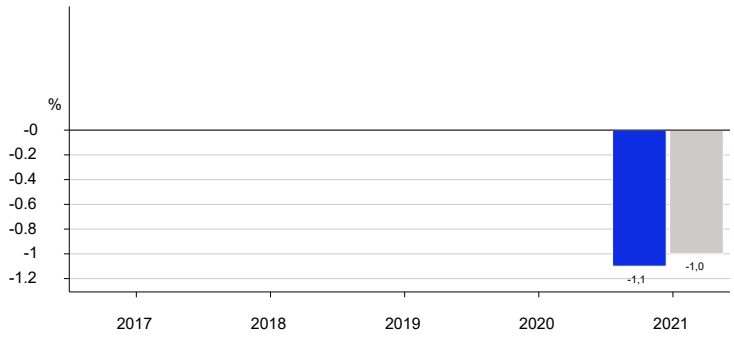

Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture
G FUND CREDIT EURO ISR- R

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997. A l'issue de l'opération la part est devenue une catégorie d'actions.

Date de création de la part : 13 juillet 2017.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique :Compartiment de SICAV de doit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur et CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E, C - Code ISIN : FR0013450723

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Pour ce faire, le portefeuille est investi en obligations et actions d'entreprises qui contribuent à développer des solutions favorables, à l'environnement, à la consommation durable et à la santé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises et mises en pension, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative..

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,00 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre con

Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.
Les frais sont à la charge de l'entreprise.

Performances passées

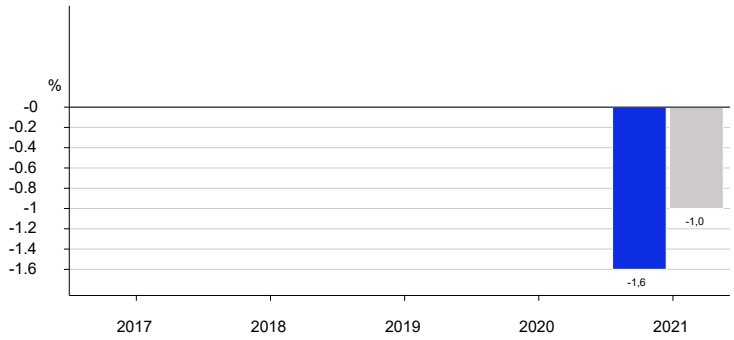

Bloomberg Euro Aggregate Corporate clôture
G FUND CREDIT EURO ISR - E

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997.

Date de création du compartiment : 16 octobre 2019.

Date de création de la catégorie d'actions : 16 octobre 2019.

Les performances ont été calculées en euro.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E1, C - Code ISIN : FR0013450731

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture, Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), de TCN (Titres de Créances Négociables), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations de prêts-emprunts de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité..
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**1,01 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais communiqués sont des frais estimés.

Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 30 septembre 2022 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997.

Date de création du compartiment : 16 octobre 2019.

Date de création de la catégorie d'actions : 16 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprise.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND CREDIT EURO ISR *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*

Action E2, C - Code ISIN : FR0013450756

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant a durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Ce compartiment est un produit

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Clôture.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches :

- L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur.

La stratégie du compartiment est mise en place par la combinaison de l'approche financière traditionnelle et de l'intégration de critères d'investissement extra-financiers.

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-in-universe. Celle-ci repose sur 'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs …) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Pour y pallier, l'analyse se concentrera sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Le portefeuille du compartiment sera composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN (Euro Medium Term Notes), d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, de *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB- (Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente) du secteur privé. Le compartiment pourra détenir des titres high yield pour 10 % maximum de l'actif net. Il pourra également détenir des titres non notés pour 10 % maximum de l'actif net.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 8.

Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour mettre en place les stratégies d'arbitrage, exposer ou couvrir le portefeuille face aux risques de taux et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Credit Default Swap - CDS).

L'exposition globale du compartiment, dérivés inclus sera limitée à 200% de l'actif net du compartiment.

Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Il reste cependant un risque de change résiduel de maximum 3% de l'actif net du compartiment.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et des titres de créances négociables et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pourra réaliser des opérations de prêts-emprunts de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:45, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de sa forte exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité..
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	**0,47 %**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les frais communiqués sont des frais estimés. Cette catégorie d'actions n'étant pas activée, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023 : Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Création du compartiment en date du 21 octobre 2019 par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 5 décembre 1997.

Date de création de la catégorie d'actions : 21 octobre 2019.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette catégorie d'actions est réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises mis en pace par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK
Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrite au nominatif pur, CACEIS Bank pour les catégories d'actions à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré et Groupama Epargne Salariale au titre de sa clientèle.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action M, C - Code ISIN : FR001400C1U7
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**0,90 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis** **Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action R, C - Code ISIN : FR001400C1R3
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**1,00 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis** **Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action N, C - Code ISIN : FR001400C1T9
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**1,70 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis** **Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais maximum. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est ouverte à tous souscripteurs.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action O, D - Code ISIN : FR001400C1S1
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**5,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**0,06 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis** **Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action G, C/D - Code ISIN : FR001400C1V5
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**0,50 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis** **Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.

OPCVM
Relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

PROSPECTUS

Les actions ou parts de l'OPCVM mentionné ci-dessous (« l'OPCVM ») n'ont pas été enregistrées conformément à l'US Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être offertes ou vendues directement ou indirectement dans les États-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et propriétés), aux personnes américaines, telles que définies dans le Règlement S (« US persons »).

(The shares or units of the fund mentioned herein ("the Fund") have not been registered under the US Securities Act of 1933 and may not be offered or sold directly or indirectly in the United States of America (including its territories and possessions), to US persons, as defined in Regulation S ("US persons")).

1 Caractéristiques générales 1

2 Acteurs 6

3 Modalités de fonctionnement et de gestion 8

3.1 Caractéristiques générales de la SICAV 8

3.2 Dispositions particulières aux compartiments 9

3.2.1 COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS 9

3.2.2 COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS 37

3.2.3 COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR 59

3.2.4 COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS 83

4 Informations d'ordre commercial 102

5 Règles d'investissement 102

6 Risque global 102

7 Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs 103

7.1 Méthodes de valorisation 103

7.2 Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe 104

7.3 Méthode de comptabilisation des frais 104

8 Rémunération 105

1 CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination :

GROUPAMA FUND GENERATIONS

Forme juridique et Etat membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :

Société d'investissement à capital variable - SICAV de droit français.

SICAV à compartiments :

	Dénomination des compartiments	Date de création
Compartiment 1	**G FUND FUTURE FOR GENERATIONS**	**21 octobre 2019** (par fusion absorption de la SICAV COFINTEX ACTIONS EUROPE créée le 5 décembre 1997)
Compartiment 2	**G FUND GLOBAL GREEN BONDS**	**21 octobre 2019** (par fusion absorption du FCP GROUPAMA OBLIG EUROPE créé le 19 mai 2005)
Compartiment 3	**G FUND CREDIT EURO ISR**	**21 octobre 2019** (par fusion absorption du FCP Groupama Crédit Euro ISR créé le 24 décembre 2008)
Compartiment 4	**G FUND HEALTH AND WELLNESS**	**17 novembre 2022**

Date de création de la SICAV et durée d'existence prévue :

5 décembre 1997. Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Synthèse de l'offre de gestion :

COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS :

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Décimalisation	Valeur liquidative d'origine
Actions M	FR0000171985*	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels.	150 000 €	1 000ème d'action	510,72 €
Actions N	FR0010289660	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €	10 000ème d'action	856,33 €
Actions R	FR0013450228	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients	1.000ème d'action	1 000ème d'action	500 €
Actions G	FR0013450236	Capitalisation et/distribution et/ou report	Euro	Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles	300 000 €	1 000ème d'action	1 000 €
Actions E	FR0013450244	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Décimalisation	Valeur liquidative d'origine
Actions E1	FR0013450251	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €
Actions E2	FR0013450269	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €

*comprenant l'ensemble des porteurs d'actions ayant souscrit dans la SICAV avant la création des catégories d'actions.

COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS :

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Décimalisation	Valeur liquidative d'origine
Action G	FR0010892620	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	Euro	Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles	300 000 €	1 000ème d'action	11 475,69 €
Action I	FR0010213397 *	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels	1 000ème d'action	10 000ème d'action	436,47 €
Action N	FR0010294991	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €	10 000ème d'action	776,85 €
Action R	FR0013319159	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients	1 000ème d'action	1 000ème d'action	500 €
Action O	FR0013450293	Capitalisation	Euro	Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale	1 000ème d'action	1 000ème d'action	10 000€
Action E	FR0013450301	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Décimalisation	Valeur liquidative d'origine
Action E1	FR0013450764	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €
Action E2	FR0013450772	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur	0.01 euros	10 000ème d'action	100 €

*comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrit dans l'OPCVM avant la création des catégories de parts

COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR :

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Valeur liquidative d'origine
Action IC	FR0010702167	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels (1)	1 000ème d'action	14 424,24 €
Action ID	FR0013059029	Distribution et/ou report	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels	1 000ème d'action	10 000 €
Action F	FR0010694182	Capitalisation et ou distribution et/ou report	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels (1)	15.000.000€	12 440,12 €
Action M(2)	FR0010702159	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales (1)	1 000ème d'action	158,15 €
Action NC	FR0010702175	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	500 €	689,69 €
Action ND	FR0013059037	Distribution et/ou report	Euro	Tous souscripteurs	500 €	500 €
Action GD	FR0010889790	Distribution et/ou report	Euro	Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles (1)	300 000 €	11 267,32 €
Action GC	FR0010990085	Capitalisation	Euro	Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles	300 000 €	14 313,19 €
Action O(2)	FR0013229721	Capitalisation	Euro	Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale	1 000ème d'action	10 000 €

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1ère souscription	Valeur liquidative d'origine
Action R	FR0013258365	Capitalisation	Euro	Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.	1000ème d'action	500 €
Action E	FR0013450723	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise	0.01 euros	100 €
Action E1	FR0013450731	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises	0.01 euros	100 €
Action E2	FR0013450756	Capitalisation	Euro	Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur	0.01 euros	100 €

(1) Comprenant l'ensemble des porteurs de parts ayant souscrits dans l'OPCVM avant le 09/12/2016.

(2) Comprenant l'ensemble des souscriptions passées avant le 19/04/2017.

COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS :

Actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de 1ère souscription	Valeur Liquidative d'origine
Action G	FR001400C1V5	Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles	Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report	Euro	300 000€	1 000€
Action M	FR001400C1U7	Réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales	Capitalisation	Euro	1.000ème d'action	1 000€
Action N	FR001400C1T9	Ouverte à tous souscripteurs	Capitalisation	Euro	1.000ème d'action	100€
Action O	FR001400C1S1	Réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale	Distribution et/ou Report	Euro	1.000.ème d'action	100€
Action R	FR001400C1R3	Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients	Capitalisation	Euro	1.000ème d'action	100€

Indication du lieu où l'on peut se procurer les statuts de la SICAV s'ils ne sont pas annexés, dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Groupama Asset Management, 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - France.

Point de contact :

- Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

- Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA - ASSURANCES MUTUELLES ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

2 ACTEURS

Délégataires :

Délégataire financier, administratif pour la totalité des actifs gérés :

Groupama Asset Management, 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France, Société de Gestion de Portefeuille agréée par la Commission des opérations de bourse (devenue Autorité des marchés financiers) sous le numéro GP 93-02 le 5 janvier 1993.

Délégataire comptable :

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France, établissement de crédit agréé par le CECEI (devenu l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) le 1er avril 2005.

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Afin d'identifier, prévenir, gérer et suivre les conflits d'intérêts susceptibles de découler des délégations, la Société de Gestion a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts disponible auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site internet de la Société de Gestion www.groupama-am.com.

Dépositaire - Conservateur

CACEIS Bank - 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France, établissement de crédit agréé par le CECEI (devenu l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) le 1er avril 2005.

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Réglementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPC.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêts susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Centralisateur des souscriptions/rachats

- **Groupama Asset Management**, pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Après collecte de ces ordres, Groupama Asset Management les communiquera à CACEIS Bank en sa qualité d'affilié d'Euroclear France.

- Et par délégation de la société de gestion, **CACEIS Bank** pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

- **Groupama Epargne Salariale** au titre de sa clientèle

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats, et en charge du respect de l'heure limite de centralisation indiquée dans le prospectus, par délégation de la société de gestion

- CACEIS Bank, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré

- **Groupama Epargne Salariale** au titre de sa clientèle.

Tenue du passif

- CACEIS Bank est chargé de la tenue du passif de l'OPC, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts de l'OPC qui traitera ces ordres en relation avec Euroclear France, auprès de laquelle l'OPC est admis, ainsi que la tenue du compte émission des parts de l'OPC pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

- Groupama Epargne Salariale est chargé de la tenue du passif de l'OPC, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat pour les investisseurs souscrivant via des dispositifs d'Epargne Retraite d'Entreprise.

Commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

EY – 41 rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE - France, Commissaire aux Comptes titulaire.

Commercialisateurs :

- Les réseaux de distribution de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management.

- Groupama Epargne Salariale – 4 boulevard Pesaro - 92000 Nanterre.

Informations complémentaires : **Organes d'administration et de direction de la SICAV :**

Les informations concernant la composition du conseil d'administration, ainsi que les activités exercées par les membres de l'organe d'administration lorsqu'elles sont significatives par rapport à celles exercées par la SICAV, sont consultables dans le rapport annuel, celui-ci est mis à jour une fois par an.

3 MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

3.1 Caractéristiques générales de la SICAV

Caractéristiques des actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'actions.

Les droits des propriétaires sont exprimés en actions. Chaque action correspondant à une même fraction d'actif de la SICAV. Chaque porteur d'actions dispose d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

La tenue du passif est assurée par :

- le dépositaire, CACEIS Bank pour le nominatif administré et au porteur
- le teneur de comptes, Groupama Epargne Salariale pour les porteurs souscrivant dans le cadre de leurs dispositifs d'épargne salariale.

La tenue de passif est assurée par Groupama AM pour le nominatif pur.

Il est précisé que l'administration des actions est effectuée en Euroclear France.

Droit de vote :

Les droits de vote donnent le droit de voter aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées générales extraordinaires. Les statuts précisent les modalités d'exercice.

Forme des actions :

Les actions sont au nominatif et /ou au porteur.

Date de clôture :

Dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre.

Premier exercice social clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 1998.

Régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

Le régime fiscal des plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investi ses fonds. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

3.2 Dispositions particulières aux compartiments

3.2.1 COMPARTIMENT G FUND FUTURE FOR GENERATIONS

Code ISIN des catégories d'actions :
Actions M : FR0000171985
Actions N : FR0010289660
Actions R : FR0013450228
Actions G : FR0013450236
Actions E : FR0013450244
Actions E1 : FR0013450251
Actions E2 : FR0013450269

Investissement en OPC : inférieur à 10 % de l'actif net.

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est la recherche, par le biais d'une gestion active, de croissance à moyen terme du capital selon une gestion discrétionnaire, sur une durée d'investissement recommandée supérieure à 3 ans. Pour ce faire, l'équipe de gestion procède à une gestion sélective des obligations et actions d'entreprises investis qui contribuent à développer des solutions favorables au développement durable, notamment sur les enjeux d'environnement et de santé.

Indicateur de référence :

La thématique d'investissement suivie et le caractère discrétionnaire de la gestion du compartiment rendent inapplicable une comparaison a priori avec un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion thématique de conviction dont l'ambition est de contribuer de manière positive aux enjeux environnementaux et sociaux que sont la transition énergétique, l'action climatique, la production alimentaire, la consommation durable, la santé et l'amélioration des conditions de vie.
La sélection de titres vise à accompagner le développement des entreprises sur le long terme en répondant aux thématiques identifiées dans le compartiment. Le portefeuille a vocation à investir sur des sociétés capables de bénéficier à la fois d'une demande soutenue et structurelle liée à la nécessaire adaptation de l'économie vers un modèle de développement plus soutenable et de moindre risque de rupture sur le modèle d'affaires de l'entreprise sur la gestion des trois transitions mise en avant par Groupama AM : environnementale, digitale et démographique.

La stratégie d'investissement intègre des critères d'analyse ESG selon la méthodologie propriétaire de Groupama Asset Management.
La méthodologie ESG propriétaire repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs et intègre le principe de double matérialité. Il s'agit d'identifier 1/ les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements et 2/ l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix investissements.
La méthodologie d'analyse est présentée plus en détail dans l'annexe ESG du compartiment.

Ainsi, la stratégie d'investissement mise en œuvre dans le compartiment est construite à partir des convictions financières et ESG de l'équipe de gestion pour répondre à l'objectif d'accompagner le développement des entreprises sur le long terme en contribuant positivement aux thématiques identifiées et investies dans le portefeuille.
L'approche ESG mise en œuvre dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universe », présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

4 Définition de l'univers ESG éligible

L'univers d'investissement éligible est défini, au sein d'un univers large de sociétés suivies cotées dans les pays « développés » et émergents pour la partie actions et d'émetteurs crédit OCDE et émergents.

Afin d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs qui ne répondent pas à la thématique d'investissement du compartiment, le gérant procède à un filtrage de l'univers d'investissement consistant à :
A/exclure les entreprises ou groupes d'entreprises appartenant à la liste des grands risques ESG
B/exclure les entreprises appartenant à des secteurs ou filières jugés non compatibles avec la thématique,
C/ne retenir que les entreprises les mieux notées sur les piliers environnementaux et/ou sociétaux et
D/contribuer positivement à au moins l'un des quatre ODD mise en avant dans le fonds ODD 3,9, 12 et 13.
La définition de l'univers d'investissement est présentée plus en détail dans l'annexe ESG du prospectus.

5 Génération d'idées

La génération d'idées se concentre principalement sur la sélection de titres. Elle s'appuie sur les convictions des gérants et des analystes.

Pour les actions, elle est structurée et disciplinée de façon à permettre une meilleure mutualisation des compétences. Cela permet aux gérants de quantifier les potentialités d'un investissement et de comprendre les risques rattachés à une entreprise sous les cinq angles suivants :

- Business model : les gérants et analystes étudient au travers du business model l'activité de la société en se concentrant sur ses forces et ses faiblesses et en identifiant les futurs moteurs de performance.
- Risques financiers : les gérants et analystes évaluent les risques auxquels l'entreprise fait face. Le diagnostic financier sur les 3 derniers exercices est réalisé.

- Risques ESG : les gérants et analystes évaluent la matérialité des risques extra-financiers, notamment la gouvernance, le capital humain, le capital client, le capital marque et le capital nature.
- Vecteur de création de valeur : les gérants et analystes cherchent à identifier par quel biais la création de valeur future de l'entreprise va se faire. Ils étudient particulièrement les dynamiques de chiffres d'affaires, les générations de cash-flows en déterminant si ceux-ci sont solides ou non à long terme.
- Valorisation : la valorisation est la phase où l'on quantifie les effets des vecteurs de création de valeur sur le cours de l'action.

Pour les obligations, l'analyse des émetteurs est en premier lieu le fruit d'un processus d'analyse fondamentale composé des 3 étapes suivantes :

1. L'Analyse crédit classique s'applique aux émetteurs Investment Grade et High Yield. Elle consiste à réaliser pour chaque émetteur une Analyse stratégique, un Diagnostic financier, une Analyse prévisionnelle des résultats et une analyse des critères ESG propre à la méthodologie d'analyse fondamentale de Groupama Asset Management.
2. L'analyse de la situation de liquidité propre à chaque émetteur vise à anticiper le risque de défaut et à mesurer le potentiel de perte d'une position en cas de défaut. Elle s'applique aux émetteurs High Yield .
3. L'analyse technique et de valeur relative propres à chaque titre obligataire investissable.

6 Construction du portefeuille :

Le processus de gestion multi-classes d'actifs est un processus discrétionnaire avec un biais directionnel long. Il s'articule autour de trois axes :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs (actions, crédit, taux et devises) qui reprend les vues directionnelles de l'équipe Multi-Asset de Groupama AM basées sur une analyse dynamique des fondamentaux économiques, des niveaux de valorisations des classes d'actifs et d'une analyse des indicateurs de sentiment et de flux.
- La construction de portefeuille et le suivi des risques
- Le choix des titres effectué par les gérants experts de Groupama AM sur les marchés d'actions et de crédit.

Le portefeuille est ici construit avec une allocation cible constituée de 50% d'obligations et 50% d'actions. Les valeurs en portefeuille sont réparties de façon à assurer une bonne diversification du risque global a.

Le compartiment est géré au sein d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

Ainsi, afin de protéger le portefeuille en cas de forte volatilité sur les marchés, le gérant aura la possibilité de modifier l'allocation dans une fourchette de plus ou moins 20 %, soit directement ou soit via des instruments dérivés.

Enfin, la part d'investissement en produits monétaires pourra atteindre 20%.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré	Entre 0 et 10	
Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	OCDE Emergents	[0% - 100 % 0%-20 %]
Devises de libellé des titres*	Toutes devises	[0% - 100%]
Risque de change	[0% - 50 %]	

* hors exposition vis instruments dérives

Univers d'investissement :

Marché taux

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % maximum de l'actif net en obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations sécurisées, EMTN

Existence de critères relatifs à la notation :

Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque externe.

Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and

Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

Le compartiment sera investi sur des émetteurs notées Investment Grade, cependant la catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 30% maximum de l'actif net du compartiment.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) peuvent représenter jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

Le rating du titre sera calculé selon la méthode bâloise. En cas de dégradation d'un titre en dessous de la notation BBB-, un délai de 3 mois à partir de la dégradation du titre pourra être utilisé par la gestion pour céder la position en portefeuille.

Les achats de titres obligataires doivent respecter le cadre global de sensibilité du portefeuille entre 0 et 10.

Marché monétaire :

Le compartiment pourra être investi jusqu'à 20 % en instruments monétaires.

Les titres en portefeuille seront impérativement issus de la liste des émetteurs éligibles à l'investissement au sein des fonds monétaires Groupama AM. Par ailleurs, la poche pourra également investir à travers des OPC monétaires.

Marché actions

Le compartiment pourra être investi entre 30 et 70 % sur les marchés actions.

Exposition géographique du compartiment :

Le compartiment sera investi sur les pays de l'Union Européenne et sur les marchés internationaux. Il pourra être investi jusqu'à 20 % de l'actif net sur les pays émergents. Le risque de change sera limité à 50 % maximum de l'actif net.

Les titres mis en portefeuille sont sélectionnés parmi l'univers investissable défini et mettent en avant les convictions de la gestion en termes de sélection de valeurs en lien avec la thématique mais aussi en termes de diversification des risques.

- Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

  Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit européen jusqu'à 10% de son actif net.

  Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

  Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

Instruments dérivés et titres intégrant les dérivés :

Le compartiment peut également utiliser des dérivés et des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum de 100 % de son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

L'utilisation des produits dérivés et titres intégrant les dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille.

Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques actions et de taux,
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages,
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille,

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

En cela, ils augmentent la flexibilité de la gestion. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant les dérivés décrits dans le tableau suivant :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir		**Nature des marchés d'intervention**			**Nature des interventions**			
Actions	X	Réglementés	Organisés	De gré à gré	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre nature
Taux	X							
Change	X							
Crédit	X							
Nature des instruments utilisés								
Futures								
- Actions		X	X		X	X		
- Taux		X	X		X	X		

- Devises	X	X		X	X		
Options							
- Actions							
- Taux							
- Change							
Swaps							
- Actions							
- Taux							
- Inflation							
- Change			X	X	X		
- Total Return Swap							
Change à terme							
- Change à terme			X	X	X		
Dérivés de crédit							
- Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence							
- Indices			X	X	X		
- Options sur indices							
- Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD…)							
Autres							
-Titres intégrant des dérivés utilisés							
Warrants							
- Actions							
- Taux							
- Change							
- Crédit							
Autres							
- EMTN structurés	X	X	X		X		
- Crédit Link Notes (CLN)							
- Obligations convertibles							
-Obligations contingente convertible (Coco bonds)							
-Obligation callable ou puttable	X	X	X		X	X	
Bons de souscription							
Actions							
Taux							

- <u>Critères de sélection des contreparties :</u>

  Les contreparties sur instruments de gré à gré sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

- Les dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 100% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

  De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

  Le compartiment ne réalisera pas d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille évoluera entre 0% et 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment pourra recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporate et/ou des titres d'état) ou des espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification seront conformes aux contraintes du compartiment.

Seul le collatéral espèces reçu sera réutilisé : il est réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs reçus en collatéral devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du fonds sur des comptes spécifiques.

La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

Risques communs aux marchés taux et actions :

- Risque de perte en capital :

  Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

- Volatilité de la valeur liquidative :

  La volatilité du compartiment sera importante car liée à l'évolution conjuguée des marchés actions et des marchés de taux (effet de sensibilité et effet risque de signature).

- Risque de change :

  Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l´euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

  Le compartiment présente un risque de change du fait de ses investissements hors de la zone euro. Le risque de change sera limité à 50 % maximum de l'actif net.

- Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs à haut rendement :

  Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est faible, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important.

- Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents

  Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

  L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de contrepartie :

  Le risque de contrepartie est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré ou d'acquisitions-cessions temporaires de titres. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

  Risque de durabilité :

- Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG et la politique charbon sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

  . Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du fonds / ou du compartiment.

  . Politique charbon : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.

Risques spécifiques à la poche taux :

- Risque de taux :

  Les porteurs étant exposés au risque de taux, ils pourront enregistrer des performances négatives sur la poche suite à des hausses de taux au niveau des taux d'intérêt.

- Risque de crédit :

  Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du compartiment.

Risques spécifiques à la poche actions :

- Risque actions :

  La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi dans la société. La valeur d'un portefeuille peut être affectée par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements politiques de la part de certains gouvernements.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Actions M : Réservées aux investisseurs institutionnels

Actions N : Tous souscripteurs

Actions R : Réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients

Actions G : Réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Actions E : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise

Actions E1 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises

Action E2 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur

Le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais de la combinaison des performances des marchés de taux et d'actions.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer celui-ci l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le compartiment est composé de plusieurs catégories d'actions :

Actions G : capitalisation et ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions N, M, R, E, E1 et E2 : capitalisation des résultats

Caractéristiques des actions :

Valeur liquidative d'origine des actions :

- Actions M: 510,72 euros.
- Actions N : 856,33 euros.
- Actions R : 500 euros
- Actions G : 1 000 euros
- Actions E : 100 euros
- Actions E1 : 100 euros
- Action E2 : 100 euros

Devise de libellé des actions : Euro.

Modalités de souscription et de rachat :

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous pour l'ensemble des catégories d'actions :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+3	J+3
Centralisation avant 11 h des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 11 h des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures :

  - auprès de CACEIS Bank, au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
  - auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
  - et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à–vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Décimalisation :

Les souscriptions et rachats peuvent s'effectuer en dix-millièmes pour les actions N, E, E1 et E2 et millième pour les actions M, G et R.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

[1] *Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.*

Dispositif de plafonnement des rachats ou g*ates* :

Le compartiment pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « g*ates »* permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera mis en oeuvre qu'en cas de survenance concomitante **d'une crise subite et imprévisible de la liquidité** sur les marchés financiers et de **rachats importants** au passif du fonds

- Description de la méthode employée :

  Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des g*ates* correspond au rapport entre :

  - la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
  - l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

G FUND FUTURE FOR GENERATIONS disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories d'actions du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les « *gates »* seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 10 % de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « *gates »*, le compartiment peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

- Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

- Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10 % de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Mécanisme de « *swing pricing »* :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

  Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Catégorie d'actions	Assiette	Commission de souscription non acquise au compartiment*	Commission de souscription acquise au compartiment	Commission de rachat non acquise au compartiment	Commission de rachat acquise au compartiment
Action E	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E1	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E2	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action N	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action M	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action G	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action R	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant

(*) à ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

- Frais de fonctionnement et de gestion :

  Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

  Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

  - des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
  - des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

  Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment se reporter à la partie « frais » du Documents d'information clés pour l'investisseur (DICI).

Actions M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum 0,80 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçues par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :

* Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,60 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,50 % TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,90 % TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions E :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,60 % TTC A la charge de l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions E1 :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 1,60 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

Actions E2 :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,90 % TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***

*Non significatif investissement en OPC inférieur à 20 %.

** suivant le taux de TVA en vigueur

***se référer au barème tarifaire ci-dessous : « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion ».

- **Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion**

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Les revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au compartiment.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de "brokers" autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office…), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement…

ANNEXE ESG - RTS DOCUMENT PRECONTRACTUEL
G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - Article 9

Objectif d'investissements durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

☒ **Oui** ☐ **Non**

☒ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental:** 30 %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social:** 10 %

☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'objectif d'investissement durable de G Fund Future For Generations est d'investir dans des entreprises qui génèrent des avantages environnementaux ou sociaux, à la condition que ces investissements ne portent pas atteinte de manière significative à l'un des objectifs durables définis par la législation de l'UE et que les entreprises sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Notre politique d'investissement vise à sélectionner les entreprises permettant d'assurer une

croissance financière durable. Le compartiment sélectionne les sociétés bénéficiant des évolutions et transformations économiques dans le domaine de la transition énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la consommation et la production durable ainsi que la santé et le bien-être.

Les entreprises sélectionnées contribuent de manière positive à un des 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) sélectionnés pour le compartiment.

Les sociétés investies répondent à un objectif d'investissement durable car elles contribuent, au travers de leurs activités, à répondre positivement à au moins un des quatre objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, visé par le compartiment au travers des thématiques investies :

- ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques », qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

- ODD 9 « industrie, innovation et infrastructures », pour bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

- ODD 12 « consommation et production responsable », afin d'établir des modes de consommation et de production durables.

- ODD 3 « bonne santé et bien-être », pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

La sélection effectuée par les équipes de gestion vise à générer et maximiser l'impact positif des investissements à long terme.

Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du compartiment. Quatre critères sont systématiquement analysés, les caractéristiques de l'émission, la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et, ou sociale des projets financés et enfin la transparence prévue.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?***

1/ La contribution positive des entreprises sélectionnées aux Objectifs de Développement Durable.

Afin de mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable le compartiment utilise des indicateurs de contribution des entreprises aux 4 ODD sélectionnés afin de ne sélectionner que celles qui contribuent positivement ou de manière très positive à l'un des 4 ODD du compartiment précité. Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution à chacun des 4 ODD. Cette contribution peut être fortement positive, positive, neutre, négative ou fortement négative.

Pour analyser la contribution d'une valeur aux ODD, nous nous basons sur notre fournisseur de données externe.

2/ Les indicateurs ESG

Le compartiment garanti une performance positive sur les deux indicateurs ESG suivant :

- L'intensité CO2 du portefeuille
- La mise en place d'une politique en matière des droits de l'Homme

Ceux-ci sont analysés mensuellement et les résultats publiés mensuellement dans le reporting ESG du compartiment. Ces résultats sont systématiquement comparés avec l'univers d'investissement.

En complément de ces 2 indicateurs, le compartiment reporte sur 3 autres indicateurs :

- Le nombre d'heures de formation dispensées par salarié
- Le pourcentage de création nette d'emplois
- Le pourcentage d'entreprise ayant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance majoritairement indépendant pour le pilier gouvernance.

3/Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs d'incidences négatives sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

Afin de ne sélectionner que les valeurs qui répondent à notre objectif de gestion de valorisation de la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG, nous trions et classons en quintiles l'ensemble des valeurs de cet univers d'investissement selon leur note globale ESG tous secteurs confondus (approche ISR « best in universe »).

Le gérant exclu de son univers d'investissement les 20% des valeurs les moins bien notées (Quintile 5).

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont également limitées par les politiques d'exclusions mises en œuvre dans la définition de l'univers du compartiment. Ces exclusions sont détaillées dans la section « Stratégie d'investissement suivi par le compartiment ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui,

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par le Compartiment. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives, conformément à la stratégie d'investissement du Compartiment décrite dans la section dédiée. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau du Compartiment.

☐ Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est définie par l'application des règles suivants :

Règle 1 : les exclusions

- *Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » : Groupama Asset Management suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences de notation.*
- *Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama Asset Management : sont exclues du périmètre d'investissement du Compartiment, les sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon et de la production d'énergie liée au charbon ainsi que les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes à sous-munition et mines anti-personnel).*
- *Exclusion des valeurs impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac et les sociétés d'armement.*
- *Exclusion des valeurs du secteur de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles. Sont concernés les trois sous-secteurs GICS suivants : Gaz et Pétrole intégrés, Exploration et Production de Pétrole et Gaz et Charbon et Combustibles.*
- *Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement (valeurs les moins bien notées) : Pour chaque valeur, un score final allant de 0 à 100, est calculé au sein d'un outil propriétaire. L'univers d'investissement est ensuite divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes. Sont exclues du portefeuille de l'OPCVM les valeurs les moins bien notées selon le filtre quantitatif ESG de la société de gestion (20% des sous-jacents de l'univers d'investissement les moins bien notés, classés en Quintile 5 dans une approche « Best-in-universe »).*

Règle 2 : La contribution positive des entreprises sélectionnées aux Objectifs de Développement Durable du compartiment

Les sociétés éligibles doivent contribuer positivement à au moins l'un des quatre ODD mis en avant dans le fonds ODD 3, 9, 12 et 13.

Les sociétés dont l'activité économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD du fonds sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement.

Le compartiment maximise ainsi son exposition aux sociétés ayant un impact positif sur les ODD tout en évitant les sociétés dont les activités ou les produits ont un impact négatif sur les ODD.

Règle 3 : Un score supérieur à l'univers d'investissement sur deux indicateurs ESG

Dans le but de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs en matière environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance, le compartiment suit 2 indicateurs ESG spécifiques. Ceux-ci sont analysés mensuellement. Les résultats affichés sont systématiquement comparés avec l'univers de référence.

- *L'intensité carbone*
- *Le pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme*

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

o Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, le Compartiment a recours à une méthodologie d'analyse interne, tout en prenant en compte des critères de bonne gouvernance via son approche ESG, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.
Les critères pris en compte sont :
- Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses

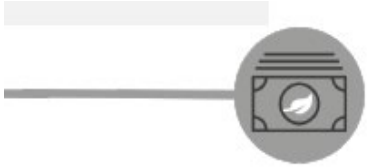

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables *?*

Au sein du portefeuille :

- *La proportion minimum d'investissements durables s'élève à 100% (#1 ci-dessous), excluant les OPC et les liquidités.*
- *La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs sociaux est de 10%*
- *La proportion minimum d'investissement durable visant des objectifs environnementaux est de 30%*
- *La proportion minimum d'investissements alignés sur la taxonomie est de 0%.*

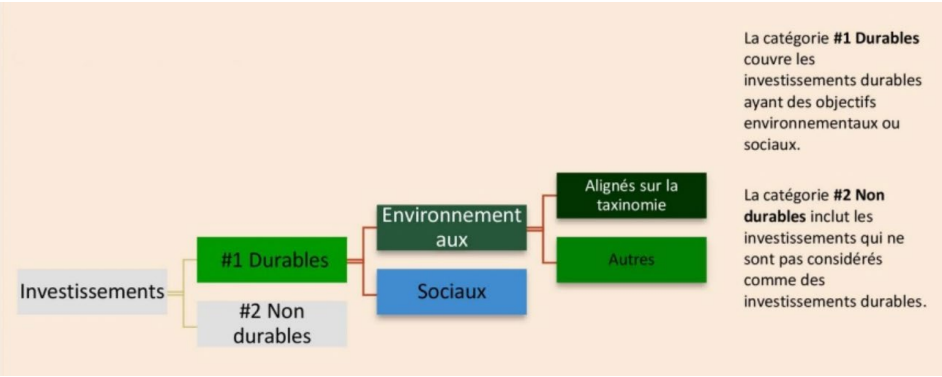

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable *?*

Bien que l'exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » s'applique aux produits dérivés, ceux-ci ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE *?*

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE *?*

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie[1] de l'UE ?

Nous ne disposons pas à ce jour des données nécessaires pour répondre.

☐ *Oui*

☐ *Gaz fossile* ☐ *Energie nucléaire*

☐ *Non*

1Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

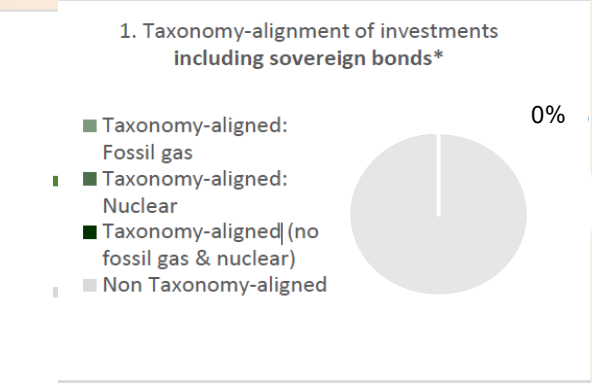

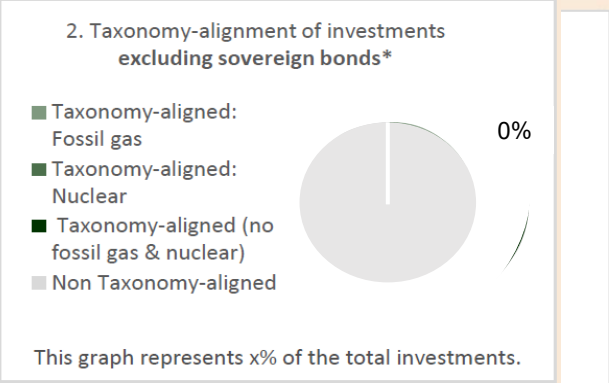

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le règlement (UE) 2019//2088 (la « Taxonomie Européenne » ou le « Règlement Taxonomie » à pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : • l'adaptation au changement climatique,

• l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
• la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
• la prévention et la réduction de la pollution,
• la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm » en anglais, défini ci-après comme le principe de « DNSH »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*o*Quelle est la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

Nous ne disposons pas à ce jour des données sur ces activités.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 100% d'investissements durables dont 30% minimum ont un objectif environnemental.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le Compartiment s'engage à réaliser un minimum de 100% d'investissements durables dont 10% minimum ont un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie " Non durable", quel est leur objectif et existe-t-il des garanties minimales en matière environnementale ou sociale ?

La catégorie « Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du compartiment s'appliquent.

Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

- Comment le benchmark de référence prend-il en compte les facteurs de durabilité d'une manière qui soit continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

- Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non applicable

- En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non applicable

- Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

Non applicable

Où puis-je trouver des informations plus spécifiques sur les produits en ligne ?

Des informations plus spécifiques aux produits peuvent être trouvées sur le site web :

https://produits.groupama-am.com/fre/fr0010289660/(tab)/publication

3.2.2 COMPARTIMENT G FUND GLOBAL GREEN BONDS

Code ISIN des catégories d'actions :

Actions G : FR0010892620
Actions I : FR0010213397
Actions N : FR0010294991
Actions R : FR 0013319159
Actions O : FR0013450293
Actions E : FR0013450301
Actions E1 : FR0013450764
Actions E2 : FR0013450772

Investissement en OPCVM : inférieur à 10 % de l'actif net.

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de surperformer, par le biais d'une gestion active, l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR (GBGLTREH Index) clôture couvert en euros, par le biais d'une gestion active effectuée dans l'univers des green bonds. Le compartiment, qui a pour objectif l'investissement durable, est investi dans des projets qui financent des activités favorisant l'atténuation et l'adaptation du changement climatique à hauteur de minimum 80 % de son actif net sur « des obligations vertes ».

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged Eur clôture (couvert en euros).

Cet indice sera utilisé comme élément de comparaison à postériori mais ne préjuge pas de la composition de l'actif qui est amené à être investi sur différents instruments et stratégie.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment sera investi au minimum à 80% de son actif net sur des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur. Une analyse interne, appliquée à l'ensemble du portefeuille, viendra compléter cette sélection et valider le bénéfice environnemental des projets financés par ces obligations vertes. Les obligations peuvent être émises par des entreprises, banques, entités supranationales, banques de développement, agences, régions et États. Notre méthodologie interne d'analyse s'articule autour de 4 piliers :

- **Caractéristiques de l'émission** : date, montant et maturité de l'émission, traçabilité et gestion des fonds (fonds crédités sur un compte séparé, gestion des fonds non alloué, etc), processus de sélection des projets (mise en place d'un comité spécifique, gestion des risques ESG, vérification du respect des critères définis par les « Green Bond Principles » (lignes directrices émises par l'International Capital Market Association) qui sont les suivants :

    - L'utilisation des fonds
    - Le processus de sélection et évaluation des projets
    - La gestion des fonds
    - Le reporting
- **Caractéristiques de l'émetteur** : analyse qualitative de la performance ESG de l'émetteur (stratégie, objectifs, politique RSE, analyse des controverses, etc)
- **Qualité environnementale des projets** : appréciation du bénéfice environnemental des projets. Les projets doivent être liés notamment aux énergies alternatives, aux bâtiments verts, à l'efficience énergétique, à l'économie circulaire, aux transports durables, à l'agriculture et forêts ou à l'adaptation. Notre analyse se base sur des référentiels considérés comme des standards de marché (actuellement la nomenclature et les critères du label Greenfin).
  - **Transparence** : existence et publication d'une *« second-opinion »*, rapport d'allocation et d'impact (analyse de la pertinence des indicateurs d'impact sélectionnés selon les catégories de projets éligibles, audit sur l'allocation des fonds analyse de la qualité du reporting (si l'émetteur a publié déjà un rapport d'allocation et d'impact pour une précédente émission verte.

Chacun des 4 piliers est évalué selon un système de notation à 3 crans : positif/neutre/négatif. Si l'opinion est négative sur au moins un des piliers suivants : caractéristiques de l'émetteur, qualité environnementale des projets et transparence, alors l'obligation ne sera pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne
L'obligation ne sera pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, si l'opinion est négative sur au moins un des critères suivants : caractéristiques de l'émetteur, qualité environnementale des projets et transparence.

L'analyse permettant cette qualification est effectuée en amont de l'investissement par nos analystes. Si l'obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte selon notre méthodologie interne, le gérant ne pourra pas investir dans cette obligation.
Dans le cas où cette analyse interne n'a pu être réalisée en amont, elle est effectuée au plus tard un mois après l'entrée de l'obligation dans le compartiment. Si cette obligation n'est pas qualifiée d'obligation verte, le gérant s'engage à vendre l'obligation dans les trois mois qui suit l'analyse.

Le compartiment aura néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 20% de son actif net, à titre de diversification, sur des titres dont les émetteurs affichent un fort engagement environnemental, sans que le véhicule d'investissement ne soit obligatoirement défini comme une obligation verte selon notre analyse ou celle des Green Bond Principle.

- Pour les obligations émises par des entreprises, l'univers d'investissement sera déterminé en excluant les entreprises faisant parties des 40% les moins bien notées selon notre score Environnement quantitatif interne basé sur une série d'indicateurs évaluant la performance des entreprises en matière de stratégie et management environnemental et en matière de prise en compte et maîtrise des impacts environnementaux : impact liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits, stratégie environnementale & Eco-conception ou encore la gestion de l'impact sur la biodiversité. Pour obtenir des données quantitatives sur une couverture extensive correspondant à notre périmètre d'investissement, Groupama AM s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière externe. Le pôle Recherche de Groupama AM utilise ces données pour réaliser son analyse interne qui vise à identifier des enjeux clés environnementaux par secteur. Groupama AM a défini sa propre grille d'analyse par secteur en sélectionnant les critères à activer et en définissant la pondération associée à chacun de ces critères. Les pondérations attribuées à chaque critère et sous critère sont déterminées en fonction :
  - de l'importance du critère en termes de responsabilité sociale d'entreprise pour le secteur considéré

- de son niveau de matérialité (i.e. son impact financier et opérationnel)de la qualité de l'information disponible. Ce score propre à Groupama Asset Management est calculé au sein d'un outil propriétaire.

- Pour les obligations émises par des Etats, le Pôle Recherche calcule un score Environnement des 38 Etats (34 pays membres de l'OCDE et 4 pays de la zone Euro ne faisant pas partie de l'OCDE) , en se basant sur une série d'indicateurs évaluant la performance des pays selon trois critères : empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Ainsi, pour chacun des états couverts, un score est attribué sur l'ensemble des indicateurs du pilier E :
  - Le meilleur pays sur le critère obtient un score de 100 ;
  - Le moins bon pays sur le critère obtient un score de 1 ;
  - Echelonnement de 1 à 100 pour les autres pays ;

Afin **d'obtenir** un score Environnement, notre équipe d'analyste calcule la moyenne des notes des critères qui constituent ce dernier : tous les critères sont équi-pondérés.

Les données utilisées proviennent de bases de données publiques de la Banque Mondiale.

Le gérant ne pourra pas investir dans des obligations d'Etats (Etat OCDE) dont la note du pilier E (environnement) est inférieure à 50/100 selon notre score quantitatif interne.

100% des émetteurs du compartiment auront fait l'objet d'une notation ESG.

La prise en compte des critères ESG permettent de limiter le risque que les investissements portent préjudice aux autres objectifs environnementaux et sociaux. La sélection des émetteurs est réalisée suite à une analyse de gouvernance.

Description des stratégies utilisées :

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse macro-économique couplée à une analyse de marché (données de flux, émission, consensus, etc.) pour identifier des thèmes centraux d'investissement. Chaque thème central sera décliné en plusieurs stratégies discrétionnaires d'investissement donnant lieu à des prises de positions directionnelles et tactiques ainsi que des arbitrages, sur les taux d'intérêt via les marchés de taux, les marchés à terme, les marchés de devises et/ou les instruments dérivés.

- Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré	Entre 0 et 10	
Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	Pays de l'OCDE Pays hors OCDE	[0% - 100 %] [0% - 20 %%]
Devises de libellé des titres*	Toutes devises	[0% - 100%]
Risque de change	[0% - 10 %]	

* hors exposition vis instruments dérives

- Style de gestion adopté : Le compartiment adopte un style de gestion active afin de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée.

- Actifs, hors dérivés intégrés
  - Nature juridique des instruments utilisés :

    Le compartiment pourra investi dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des certificats de dépôt, billet de Trésorerie, EuroCP, titres d'état, des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des obligations convertibles,

    Le compartiment pourra investir jusqu'à 10 % dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé. Les contingent convertible bonds (Coco Bonds) sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'institution financière (dans le cas présent) est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, price earning ratio en baisse…) seront actionnés.

  - Niveau d'allocation pays envisagé :

    Le compartiment est en permanence investi et/ou exposé sur les marchés de taux des pays appartenant à l'OCDE. Le compartiment pourra être investi en obligations d'émetteurs établis dans des pays hors OCDE dans la limite de 20% de son actif net.

  - Répartition dette privée/publique :

    Le compartiment investira sur des emprunts d'Etat et/ou du secteur privé.

  - Existence de critères relatifs à la notation :

    Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque externe.

    Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

    La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 10% maximum de l'actif net du compartiment.

    L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB présente un caractère spéculatif.

    Le gérant s'appuie sur sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes.

    La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs établis dans des pays émergents et en titres spéculatifs à haut rendement est fixée à 30% maximum de l'actif net du compartiment.

  - Duration :

    La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du compartiment de 0 à 10.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen

  Les OPC monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'OPCVM.

  Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

  Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

- Les trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés dans la limite de 10% de l'actif net.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « **Taxonomie Européenne** » ou le « **Règlement Taxonomie** ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Limites méthodologiques

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une approche quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la quantité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

Au niveau du portefeuille, la limite identifiée est liée au fait que les émetteurs sont sélectionnés selon des approches différentes : analyse qualitative interne pour les Green Bonds, analyse quantitative selon des méthodologies distinctes pour les Etats et las entreprises. Pour autant, la cohérence globale du portefeuille est

assurée à travers le fait que la sélection des émetteurs en portefeuille se fonde systématiquement sur leur positionnement face aux enjeux environnementaux.

Instruments dérivés et titres incluant des dérivés :

Le compartiment peut également utiliser des dérivés et des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum de 100 % de son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

L'utilisation des produits dérivés et titres intégrant les dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille. Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques et de taux.
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages.
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe dans le strict respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10.

En cela, ils augmentent la flexibilité de la gestion. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant les dérivés décrits dans le tableau suivant :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir		Nature des marchés d'intervention			Nature des interventions			
Actions		Réglementés	Organisés	De gré à gré	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre nature
Taux	x							
Change	x							
Crédit	x							
Nature des instruments utilisés								
Futures								
- Actions								
- Taux		x	x		x	x	x	
- Devises		x	x		x	x	x	
Options								
- Actions								
- Taux		x	x	x	x	x	x	
- Change		x	x	x	x	x	x	
Swaps								
- Actions								
- Taux			x	x	x	x	x	
- Inflation			x	x	x	x	x	
- Change			x	x	x	x	x	
- Total Return Swap			x	x	x	x	x	
Change à terme								
Change à terme				x	x	x	x	
Dérivés de crédit								
- Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence		x	x	x	x	x	x	
- indices		x	x	x	x	x	x	
- Options sur indices		x	x	x	x	x	x	
- Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD…)		x	x	x	x	x	x	
- Autres								
- **Equity**								
Titres intégrant des dérivés utilisés								
- Warrants								
- Actions								
- Taux		x	x	x	x	x	x	
- Change		x	x	x	x	x	x	
- Crédit		x	x	x	x	x	x	
Autres								
- EMTN structurés		X	X	x	x	x	x	
- Crédit Link Notes (CLN)								
- Obligations convertible								
- Obligations contingente convertible (Coco bonds)				X		X	X	
- Obligations callable ou puttable		X	X	X		X	X	
- Bons de souscription								
- Actions								
- Taux		x	x	x	x	x	x	

- Les contrats d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swaps)
  - Description générale et justification de l'utilisation des TRS :

    Le contrat d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swap) utilisé est un contrat d'échange d'un indice cohérent avec l'objectif de gestion, contre un paiement périodique indexé sur un taux monétaire de référence.

  - Types d'actifs pouvant faire l'objet de tels contrats :
    - Obligations,
    - EMTN,
    - Titres Négociables à moyen terme et à court terme,

  - Informations sur la stratégie sous-jacente et composition de l'indice ou du portefeuille :

    Les TRS utilisés par le compartiment sont des contrats standardisés sur indice obligataire dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille vis-à-vis du marché obligataire.

  - Informations sur les contreparties et précision si pouvoir discrétionnaire ou non :

    Ces TRS sont effectués sans que la contrepartie n'ait le moindre pouvoir de décision discrétionnaire ni sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ni sur l'actif sous-jacent du TRS. L'approbation de la contrepartie n'est pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille compartiment.

  - Critères déterminant le choix des contreparties des TRS :

    Ces contrats seront conclus avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

  - Niveau d'utilisation envisagé et autorisé pour les TRS :
    - Utilisation attendue : environ 10 % de l'actif net.
    - Utilisation maximale : 100 % de l'actif net.

- Critères de sélection des contreparties

  Les contreparties sur instruments de gré à gré sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

- Les dépôts :

  Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

  Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net auprès du dépositaire CACEIS Bank.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

  Nature des opérations :
  - prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier,
  - prêts de titres par référence au code monétaire et financier.

Nature des interventions :

- Prêts de titres : ces opérations seront réalisées dans une logique de valorisation des lignes existantes.
- Prises et mises en pension : ces opérations pourront être effectuées pour gérer la trésorerie.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :

- Titres de créance négociables (TCN)
- Obligations

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

- Prises et mises en pension de titres :
  - Utilisation maximale : 100% de l'actif net
  - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.
- Prêts de titres :
  - Utilisation maximale : 100% de l'actif net,
  - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.

- Critères déterminant le choix des contreparties :

Ces opérations seront conclues avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Le compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporates et/ou des titres d'Etat) ou du collatéral espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification. Le collatéral espèces reçu sera réutilisé : réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs reçus en collatéral devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du compartiment sur des comptes spécifiques. La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

- Risque de perte en capital : Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

- Risque de taux : Le porteur est exposé au risque de taux : Les investisseurs en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations au niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe montent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

- Fourchette de sensibilité globale du compartiment : Entre 0 et 10.

- L'utilisation des instruments financiers dérivés : L'utilisation des instruments financiers dérivés en couverture ou en substitution de titres ne crée pas de risque supplémentaire dans la mesure où le risque de taux attaché à ces dérivés est intégralement pris en compte dans la contrainte de fourchette de sensibilité globale du compartiment de 0 à 10 à respecter.

- Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents : Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du compartiment.

  Le risque de crédit existe également dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des contrats d'échange sur rendement global si, à la fois, la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garanties.

- Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs à haut rendement : Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est faible, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important.

- Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l´euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

  Le compartiment présente un risque de change accessoire inférieur de 10 % du fait de ses investissements hors de la zone euro.

- Risque de durabilité :

  Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG et la politique charbon sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

  . Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.

  . Politique charbon : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.

- Risques liés à l'investissement dans des contingent convertible bonds (Coco Bonds) :

  - Risque lié au seuil de conversion (*Trigger level risk*) :

    Une Coco Bond est une obligation hybride dont le seuil de conversion dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Le seuil de conversion d'une Coco bond est l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte, toutes choses égales par ailleurs. En sus du risque de défaut sur les dettes senior ou subordonnées, l'autorité de résolution peut en effet imposer un pourcentage de perte qui impacte en premier lieu les actionnaires, puis les détenteurs de Coco Bonds (sans que le seuil de conversion sur le ratio de solvabilité n'ait pourtant été atteint).

  - Risque de dépassement du rachat (*Call extension risk*) :

    Certaines Coco Bonds sont des titres de dette qualifiés de permanents. La date du terme (*maturity date*) initialement proposée est susceptible d'être dépassée. Ainsi l'investisseur de Coco Bonds risque de récupérer son capital à une date plus lointaine que celle initialement prévue.

  - Risque d'annulation du coupon (*Coupon cancellation risk*):

    Les Coco Bonds ouvrent des droits au versement d'un coupon à une fréquence déterminée. L'émetteur de certains types de Coco Bonds peut annuler le versement de coupon(s) : le non-paiement d'un coupon est définitif, à la discrétion de l'émetteur ou par obligation (il s'agit alors des cas liés aux règles limitant les paiements de coupon selon le niveau de capital. En effet, cette suspension de versement de coupon peut intervenir alors même que la banque verse des dividendes à ses actionnaires et des revenus variables à ses salariés. Le montant des intérêts attachés à ce type de Coco Bonds est donc variable. Le risque porte donc sur la fréquence et le montant de la rémunération de ce type d'obligation.

  - Risque d'inversion de la structure de capital (capital Structure inversion risk) :

    Contrairement à la hiérarchie classique de capital, les investisseurs en Coco Bonds peuvent, dans certaines circonstances, subir une perte en capital avant les détenteurs d'actions. C'est le cas, notamment, quand le seuil de conversion est élevé.

  - Risque de valorisation/rendement (yield/valuation risk) :

    Le rendement souvent attractif des Coco Bonds peut être considéré comme une prime de complexité. L'investisseur doit tenir compte des risques sous-jacents des Coco Bonds.

  - Risque potentiel (unknown risk) :

    Les Coco Bonds sont des instruments récents dont on ignore le comportement en période de stress.

Garantie ou protection :

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Actions G : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.
- Actions I : Réservées aux investisseurs institutionnels.
- Actions N : ouvertes à tous souscripteurs.
- Actions R : réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients
- Actions O : Réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

- Actions E : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise
- Actions E1 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises.
- Actions E2 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le commercialisateur.

Montant minimum de la souscription initiale :

- Actions G : 300 000 €
- Actions I : un millième de part
- Actions N : 500€
- Actions R : un millième de part
- Actions O : un millième de part
- Actions E : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
- Actions E1 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €
- Actions E2 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Le compartiment G FUND GROUPAMA GREEN BONDS s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire composé d'emprunts d'Etat et d'émetteurs du secteur privé.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en obligations peut être soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part les obligations de type émetteur privé comportent un risque de défaut. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND GROUPAMA GREEN BONDS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le compartiment est composé de plusieurs catégories d'actions :

Actions I, N, R, O, E, E1 et E2 : Capitalisation.

Actions G : Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Caractéristiques des actions :

- Valeur liquidative d'origine des actions :
    - Actions G : 11 475,69 euros
    - Actions I : 436,47 euros.
    - Actions N : 776,85 euros
    - Actions R : 500 euros.
    - Actions O : 1 000 euros

- Actions E : 100 euros
- Actions E1 : 100 euros
- Actions E2 : 100 euros

- Devise de libellé des parts : Euro.

- Décimalisation :
  - Actions I, N, E, E1 et E2 : fractionnement en 10.000ème d'actions.
  - Actions G, R et O : fractionnement en 1.000ème d'actions.

Modalités de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK et réceptionnées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures :

- auprès de CACEIS Bank, au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
- auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
- et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à–vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+3	J+3
Centralisation avant 11h des ordres de souscription[2]	Centralisation avant 11h des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : dans les locaux de Groupama Asset Management.

Décimalisation :

- Actions I, N, E, E1 et E2 : possibilité de souscrire et racheter en montant ou en 10 000ème d'actions.
- Actions G, R et O : possibilité de souscrire et racheter en montant ou en 1 000ème 'actions.

Possibilité de procéder au rachat total des actions en quantité uniquement

[2] *Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier. »*

Dispositif de plafonnement des rachats ou g*ates* :

Le compartiment pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « g*ates »* permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif exceptionnel ne sera mis enœuvre qu'en cas de survenance concomitante **d'une crise subite et imprévisible de la liquidité** sur les marchés financiers et de **rachats importants** au passif du compartiment.

- Description de la méthode employée :

  Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des g*ates* correspond au rapport entre :

  - la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
  - l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment

  G FUND GLOBAL GREEN BONDS disposant de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories d'actions du compartiment.

  Le seuil au-delà duquel les « *gates »* seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5 % de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories d'actions du compartiment.

  Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des « *gates »*, le compartiment peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

  La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

  - Modalités d'information des porteurs :

  En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com.

  S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

  - Traitement des ordres non exécutés :

  Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment.

  A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Mécanisme de « *swing pricing »* :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

  Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Catégorie d'actions	Assiette	Commission de souscription non acquise au compartiment	Commission de souscription acquise au compartiment	Commission de rachat non acquise au compartiment	Commission de rachat acquise au compartiment
Action E	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E1	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E2	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action G	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action I	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action N	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action O	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action R	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant

(*) à ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

- <u>Frais de fonctionnement et de gestion :</u>

  Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

  Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

  - des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
  - des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés compartiment, se reporter à la rubrique « Frais » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Actions G :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0.50 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**suivant le taux de TVA en vigueur

*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions I :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,70 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

* *suivant le taux de TVA en vigueur

*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions N :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,40 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au compartiment. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le compartiment.

Actions R :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,75 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* *suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions O :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,50 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* *suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts E :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,40 % TTC A la charge de l'entreprise
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts E1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,40 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts E2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0.75 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC*** :
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera prise en charge par le compartiment.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient au compartiment.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de « brokers » autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office…), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement…

Régime fiscal :

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

3.2.2 COMPARTIMENT G FUND CREDIT EURO ISR

Code ISIN des catégories de parts :

Actions IC : FR0010702167
Actions ID : FR0013059029
Actions F : FR0010694182
Actions M : FR0010702159
Actions NC : FR0010702175
Actions ND : FR0013059037
Actions GD : FR0010889790
Actions GC : FR0010990085
Actions O : FR0013229721
Actions R : FR0013258365
Actions E : FR0013450723
Actions E1 : FR0013450731
Actions E2 : FR0013450756

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net.

Classification SFDR :

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est d'obtenir, par le biais d'une gestion active, une performance supérieure, à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate Clôture.

L'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate Credit Corporate, est composé uniquement d'émetteurs privés "investment grade" (financières, corporates et utilities).

Le compartiment ne cherche pas à répliquer l'indicateur mais à générer un surplus de performance. Aussi, la performance de l'indice peut diverger de celle du compartiment. Néanmoins, le risque de marché du compartiment est comparable à celui de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

- Description des stratégies utilisées
  - Stratégies particulières du compartiment :

    La recherche de performances réside dans une gestion active :
    - du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe,
    - du niveau d'exposition au risque crédit et de l'allocation par qualité de signature,

- de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau du choix des valeurs que de l'allocation sectorielle dans le respect du process ISR du compartiment.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré	Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	Fourchette d'exposition en titres correspondant à cette zone*
0 à 8	Tout émetteur dont les émissions sont libellées en Euro	[80% - 110%]
	Tout émetteur dont les émissions sont libellées dans des devises autres que l'Euro	[0% - 10%]

* hors exposition via instruments dérivés

- Stratégie de constitution du portefeuille :

  Les stratégies mises en œuvre pour la sélection des titres retenus dans la construction du portefeuille résultent d'une double approche, « top down » et « bottom up ».

  « Top down » : en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), les gérants définissent une allocation cible (sensibilité, choix de courbe, proportion d'indexées, curseur crédit…).

  « Bottom up » : approche ascendante qui se focalise avant tout sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lesquels elle opère, est réalisée.

  Pour un portefeuille obligataire, les décisions et choix majeurs reposent d'une part sur la gestion directionnelle qui consiste à sur ou sous sensibiliser le portefeuille par rapport à l'indicateur de référence, à construire la sensibilité sur la courbe (approche « top-down ») et d'autre part sur le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant.

  Celui-ci s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes (approche « bottom-up »).

  La combinaison de ces deux approches aboutit à la construction du portefeuille.

  Dans le cas du compartiment G FUND CREDIT EURO ISR, l'analyse extra-financière des valeurs complète l'approche décrite ci-dessus qui est purement financière. Elle est primordiale dans la sélection de titres et s'inscrit parfaitement dans la philosophie Investissement Responsable (IR) de Groupama Asset Management qui considère que les émetteurs les plus vertueux en termes de démarche de responsabilité sociale d'entreprise (intégration des enjeux ESG au modèle de développement de l'entreprise) auront sur le long terme, selon l'analyse du gérant, un meilleur couple risque/rendement.

<u>Intégration de critères extra-financiers dans la stratégie d'investissement</u> :

S'agissant d'un compartiment « ISR » l'analyse extra-financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant l'ensemble des obligations d'émetteurs privés, supranationaux et souverains des pays de l'OCDE), les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « Best-in-universe », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement : (biodiversité, gestion des déchets…) ;
- Social : (formation des salariés, relations fournisseurs …) ;
- Gouvernance : (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …).

Ces critères ESG seront pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG :

  Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences.

- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les OPC et les liquidités.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées de ce dernier.

Plus précisément, à partir d'une méthodologie d'analyse ESG interne, un univers éligible est défini et constitue le socle de la construction et de la gestion du portefeuille. Cette analyse s'applique à l'ensemble du portefeuille.

Exemples de critères extra-financiers pris en compte par le compartiment

La méthodologie mise en place chez Groupama AM a pour objectif de privilégier les entreprises les plus vertueuses dans leurs secteurs respectifs sur les 3 piliers : Environnement, Social /Sociétal et de Gouvernance ainsi que sur la thématique du respect des droits humains.

- L'intensité carbone (pilier E). L'objectif du fonds est d'afficher une intensité carbone durablement inférieure à celle de son indice de référence. Le calcul de l'intensité carbone est disponible sur un rythme mensuel ce qui permet un pilotage fin de cet indicateur.
- Le nombre d'heures de formation dispensées par salarié (pilier S)
- Le taux d'indépendance du conseil d'administration (pilier G)

Contrôle des risques

La construction du portefeuille s'appuie sur les décisions qui découlent du Macro Process et des recommandations de la Recherche mais aussi de l'optimisation du couple rendement / risque qui nous pousse à rechercher une correcte diversification de portefeuille en terme sectoriel et dans le choix de titres.

Suivant notre philosophie, le gérant doit s'attacher non seulement à afficher une performance solide sur le moyen terme mais aussi à maîtriser sa trajectoire afin d'en assurer la régularité. Pour cela, il s'attache à considérer le risque de la façon la plus large possible c'est-à-dire notamment au niveau des valeurs/émetteurs, du bêta, des secteurs, des pays mais aussi à travers l'exposition directionnelle (positionnement courbe, qualité de crédit). De même, la prise en compte des critères ESG dans la sélection de valeurs est aussi un facteur de gestion du risque puisqu'elle apporte une meilleure visibilité à l'investissement.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « **Taxonomie Européenne** » ou le « **Règlement Taxonomie** ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Ce principe s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Limites méthodologiques : L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Groupama Asset Management disponible sur le site internet www.Groupama-am.com

- Style de gestion adopté :

  Le compartiment adopte un style de gestion active visant à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence dans le respect du process ISR du compartiment.

Actifs, hors dérivés intégrés

- Titres de créance et instruments du marché monétaire :
  - Nature juridique des instruments utilisés : L'actif du compartiment est composé d'obligations à taux fixe, d'EMTN, de TCN, d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, , de véhicules de titrisation et d'obligations foncières.

Le compartiment pourra investir dans des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Les *contingent convertible bonds* (Coco Bonds) sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'institution financière (dans le cas présent) est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, price earning ratio en baisse…) seront actionnés.

- Répartition dette privée/publique :

  Le compartiment pourra être investi sur des émetteurs du secteur privé pour un minimum de 75 % de l'actif net.

- Existence de critères relatifs à la notation :

  Le choix des émetteurs mis en portefeuille par le gérant s'appuie sur sa propre analyse, qui peut notamment se baser sur les compétences de l'équipe interne d'analyse crédit pour évaluer le risque des émetteurs dans le portefeuille et sur des notations de qualité de crédit émises par des entités externes.

  Des ratios de dispersion par catégorie de notation pour les émetteurs du secteur privé ont été fixés comme suit en fonction des notations attribuées par les agences (Agence de notation Standard and Poor's ou jugée équivalent par la société de gestion) aux titres des émetteurs :

  La catégorie de notation inférieure à BBB- (notations selon l'agence de notation Standard and Poor's ou estimées équivalentes par la société de gestion) pourra représenter 10% maximum de l'actif net du fonds.

  L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la catégorie de notation inférieure à BBB- présente un caractère spéculatif.

  Les titres non notés par une agence de notation externe (ou assimilées) représentent 10% maximum de l'actif net.

- Duration :

  La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du compartiment de 0 à 8.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

  Le compartiment pourra détenir des parts ou actions d'OPC, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger jusqu'à 10% de l'actif net.

  Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama AM.

  Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

  Des trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés.

- Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :

  - Fourchettes de détention :
    - Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 110% de l'actif net.
    - Actions ou parts d'autres OPC *:* jusqu'à 10% de l'actif net
    - Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs en *contingent convertible bonds*
    - Obligations convertibles : jusqu'à 10 % de l'actif net

      Le compartiment ne pourra être investi sur les marchés actions que par le biais des obligations convertibles.

- <u>Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés :</u>

L'utilisation des produits dérivés est autorisée dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du compartiment et a par conséquent un impact tant sur la performance que sur le risque du portefeuille.

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net. La stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés est la même que celle décrite pour les instruments dérivés.

Ces instruments permettront :

- d'augmenter ou de diminuer l'exposition globale du compartiment aux risques de taux et de crédit.
- de mettre en place des stratégies d'arbitrages.
- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille.

Le gérant pourra intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant des dérivés décrits dans le tableau suivant :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir		Nature des marchés d'intervention			Nature des interventions			
Actions		Réglementés	Organisés	De gré à gré	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre nature
Taux	X							
Change	X							
Crédit	X							
Instruments dérivés utilisés								
Futures								
- Actions								
- Taux		X	X		X	X	X	
- Devises		X	X		X			
Options								
- Actions								
- Taux		X	X		X	X	X	
- Change		X	X		X			
Swaps								
- Actions								
- Taux				X	X	X	X	
- Inflation				X	X	X	X	
- Change				X	X			
- Total Return Swap				X	X	X	X	
Change à terme								
- Change à terme		X	X	X	X			
Dérivés de crédit								
- Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence		X	X	X	X	X	X	
- Indices		X	X	X	X	X	X	
- Options sur indices		X	X	X	X	X	X	
- Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD…)								
Autres								
- Equity								
Titres intégrant des dérivés utilisés								
Warrants								
- Actions								
- Taux		X	X	X	X	X	X	
- Change		X	X	X	X			
- Crédit		X	X	X	X	X	X	
Autres								
- EMTN		X	X	X	X	X	X	
- Credit Link Notes (CLN)				X	X	X	X	
- Obligation convertible				X		X	X	
- Obligation contingente convertible (Coco bonds)				X		X	X	
- Obligation *callable* ou *puttable*		X	X	X		X	X	
Bons de souscription								
- Actions								
- Taux		X	X	X	X	X	X	

- Les contrats d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swaps)
  - Description générale et justification de l'utilisation des TRS :

    Le contrat d'échange sur rendement global (ou TRS : Total Return Swap) utilisé est un contrat d'échange d'un indice cohérent avec l'objectif de gestion, contre un paiement périodique indexé sur un taux monétaire de référence.

  - Types d'actifs pouvant faire l'objet de tels contrats :
    - Titres de créance négociables (TCN)
    - Obligations

  - Informations sur la stratégie sous-jacente et composition de l'indice ou du portefeuille :

    Les TRS utilisés par le compartiment sont des contrats standardisés sur indice obligataire dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille vis-à-vis du marché obligataire ou de procéder à des opérations d'arbitrage visant à exploiter les décalages de marché.

  - Informations sur les contreparties et précision si pouvoir discrétionnaire ou non :

    Ces TRS sont effectués sans que la contrepartie n'ait le moindre pouvoir de décision discrétionnaire ni sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ni sur l'actif sous-jacent du TRS. L'approbation de la contrepartie n'est pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille du compartiment.

  - Critères déterminant le choix des contreparties des TRS :

    Ces contrats seront conclus avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

  - Niveau d'utilisation envisagé et autorisé pour les TRS :
    - Utilisation attendue : environ 10 % de l'actif net.
    - Utilisation maximale : 100 % de l'actif net.

- Critères de sélection des contreparties :

  Les contreparties sur instruments de gré à gré (instruments dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille) sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

- Dépôts :

  Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'EEE dont le terme est inférieur à 12 mois seront utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 100% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

  De manière exceptionnelle et temporaire, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :
  - Nature des opérations utilisées :
    - prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
    - prêts de titres par référence au code monétaire et financier

  - Nature des interventions :
    Elles viseront principalement à permettre :
    - l'ajustement de la répartition de la sensibilité,
    - le placement des liquidités.

  - Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations :
    - Titres de créance négociables (TCN)
    - Obligations

  - Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :
    - Prises et mises en pension de titres :
      - Utilisation maximale : 100% de l'actif net,
      - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.
    - Prêts de titres :
      - Utilisation maximale : 100% de l'actif net
      - Utilisation attendue : environ 10% de l'actif net.

  - Critères déterminant le choix des contreparties

Ces opérations seront conclues avec des établissements de crédit, de notation minimum « Investment Grade » ou estimée équivalente par la société de gestion, dont le siège est établi dans un pays membre de l'OCDE.

Le compartiment utilisant des instruments dérivés et des titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment :

Le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR respecte les règles de placements des garanties financières applicables aux OPCVM et n'applique pas de critères spécifiques au-delà de ces règles.

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres il pourra recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations corporates et/ou des titres d'Etat) ou des espèces. Les garanties financières reçues et leur diversification seront conformes aux contraintes d'investissement du compartiment.

Seul le collatéral espèces reçu sera réutilisé : il sera réinvesti conformément aux règles applicables aux OPCVM.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Ces actifs reçus en collatéral seront conservés par le dépositaire du compartiment sur des comptes spécifiques. La gestion des appels de marge sera réalisée de manière quotidienne.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque :

- Risque de perte en capital :

  Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

- Risque de taux :

  Le porteur est exposé au risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

- Risque de crédit :

  Il représente le risque éventuel de dégradation de la qualité ou de défaillance de l'émetteur de titres investis en portefeuille le conduisant à un défaut de paiement qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.
  Le risque de crédit existe également dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres si, à la fois, la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garanties.

  Étant donné que le compartiment pourra être investi dans des titres spéculatifs à haut rendement, titres dont la notation est basse, le risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment pourra être plus important. L'investissement dans ces titres spéculatifs peut augmenter l'exposition globale du compartiment au risque de crédit.

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

  L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

- Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

  La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

  Le compartiment est exposé au risque actions à travers l'utilisation des convertibles dans la limite de 10% de son actif net.

- Risque de liquidité :

  Le risque de liquidité peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché. En cas d'effondrement ou de fermeture des marchés, la force majeure pourra être invoquée pour justifier des restrictions de liquidité.

  En cas de défaut d'une contrepartie d'opération de financement sur titres, ce risque s'appliquera aux garanties financières au travers de la cession des titres reçus

- Risques associés aux opérations de financement sur titres, aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties financières :

  L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des contrats d'échange sur rendement global peut augmenter ou baisser la valeur liquidative du compartiment.

  Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

  Par ailleurs les risques opérationnels ou juridiques sont très limités du fait d'un processus opérationnel approprié, de la conservation des garanties reçues chez le dépositaire du compartiment et de l'encadrement de ce type d'opérations dans des contrats cadres conclus avec chaque contrepartie.

  Enfin, le risque de réutilisation du collatéral est très limité du fait que seules les garanties espèces sont réemployées et ceci conformément à la réglementation relative aux OPCVM.

- Risque de contrepartie :

  Le risque de contrepartie existe et est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Conformément à la réglementation, ce risque ne peut excéder par contrepartie 10 % de l'actif net.

- Risques liés aux contingent convertible bonds (Coco Bonds) :

  • Risque lié au seuil de conversion des Coco Bonds (*Trigger level risk*) :

  Une Coco Bond est une obligation hybride dont le seuil de conversion dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Le seuil de conversion d'une Coco bond est l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte, toutes choses égales par ailleurs. En sus du risque de défaut sur les dettes senior ou subordonnées, l'autorité de résolution peut en effet imposer un pourcentage de perte qui impacte en premier lieu les actionnaires, puis les détenteurs de Coco Bonds (sans que le seuil de conversion sur le ratio de solvabilité n'ait pourtant été atteint).

  • Risque de dépassement du rachat des Coco Bonds (*Call extension risk*) :

  Certaines Coco Bonds sont des titres de dette qualifiés de permanents. La date du terme (maturity date) initialement proposée est susceptible d'être dépassée. Ainsi l'investisseur de Coco Bonds risque de récupérer son capital à une date plus lointaine que celle initialement prévue.

  • Risque d'annulation du coupon des Coco Bonds (*Coupon cancellation risk*) :

  Les Coco Bonds ouvrent des droits au versement d'un coupon à une fréquence déterminée. L'émetteur de certains types de Coco Bonds peut annuler le versement de coupon(s) : le non-paiement d'un coupon est définitif, à la discrétion de l'émetteur ou par obligation (il s'agit alors des cas liés aux règles limitant les paiements de coupon selon le niveau de capital. En effet, cette suspension de versement de coupon peut intervenir alors même que la banque verse des dividendes à ses actionnaires et des revenus variables à ses salariés. Le montant des intérêts attachés à ce type de Coco Bonds est donc variable. Le risque porte donc sur la fréquence et le montant de la rémunération de ce type d'obligation.

  • Risque d'inversion de la structure de capital (*capital Structure inversion risk*) :

  Contrairement à la hiérarchie classique de capital, les investisseurs en Coco Bonds peuvent, dans certaines circonstances, subir une perte en capital avant les détenteurs d'actions. C'est le cas, notamment, quand le seuil de conversion est élevé.

  • Risque de valorisation/rendement (*yield/valuation risk*) :

  Le rendement souvent attractif des Coco Bonds peut être considéré comme une prime de complexité. L'investisseur doit tenir compte des risques sous-jacents des Coco Bonds.

• Risque potentiel (*unknown risk*) :

Les Coco Bonds sont des instruments récents dont on ignore le comportement en période de stress.

- Risque de change :

Le compartiment pourra être exposé aux émetteurs libellés dans des devises autres que la devise de référence du compartiment (l'euro). Le portefeuille sera couvert contre le risque de change. Le risque de change résiduel sera inférieur à 3%.

- Risque de durabilité :

Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG et la politique charbon sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

. Liste des Grands risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.

. Politique charbon : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du fonds aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues du compartiment.

Garantie ou protection :

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous souscripteurs pour les actions NC et ND.

Actions IC, ID et F: réservées aux investisseurs institutionnels.

Actions M : réservées aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Actions GD et GC : réservées aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Actions O : réservées aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale.

Actions R : réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la règlementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Actions E : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de retraite entreprise prévoyant la prise en charge de tout ou partie des Frais de gestion des supports de placement par l'entreprise

Actions E1 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises

Action E2 : Réservée aux investisseurs souscrivant via des dispositifs d'épargne et de Retraite d'entreprises mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés par le Commercialisateur

Actions IC : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part

Actions ID : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part

Actions F : montant minimum de souscription initiale : 15.000.000 €

Actions M et O : montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part

Actions NC : montant minimum de souscription initiale : 500 €.

Actions ND : montant minimum de souscription initiale : 500 €.

Actions GD et GC : montant minimum de souscription initiale : 300 000 €

Actions R *:* montant minimum de souscription initiale : 1 000ème de part.

Actions E : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Actions E1 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Actions E2 : montant minimum de souscription initiale : 0.01 €

Le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire moyen/long terme investi essentiellement sur des émetteurs privés (Investment Grade) de la zone euro et qui ont accepté un risque de perte en capital et qui souhaitent donner/apporter une dimension développement durable à leur investissement par un financement responsable de l'économie.

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en obligations peut être soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part les obligations de type émetteurs privés comportent un risque de défaut. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND CREDIT EURO ISR doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions IC **:** Capitalisation

Actions ID **:** Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions F **:** Capitalisation et ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats.

Actions M : Capitalisation

Actions NC : Capitalisation

Actions ND : Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats

Actions GD **:** Distribution : Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel des résultats

Actions GC : Capitalisation

Actions O : Capitalisation

Actions R : Capitalisation

Actions E : Capitalisation

Actions E1 : Capitalisation

Actions E2 : Capitalisation

Caractéristiques des catégories d'actions :

- Valeur liquidative d'origine des parts :
  - Actions IC : 14 424,24 euros
  - Actions ID : 10 000 euros
  - Actions F : 12 440,12 euros
  - Actions M : 158,15 euros
  - Actions NC : 689,69 euros
  - Actions ND : 500 euros
  - Actions GD : 11 267,32 euros
  - Actions GC : 14 313,19 euros
  - Actions O : 10 000 euros
  - Actions R : 500 euros
  - Actions E: 10 000 euros
  - Actions E : 100 euros
  - Actions E1 : 100 euros
  - Actions E2 : 100 euros

- Devise de libellé des actions : Euro.

Modalités de souscription et de rachat :

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+3 ouvrés	J+3 ouvrés
Centralisation avant 11h45 des ordres de souscription (1)	Centralisation avant 11h45 des ordres de rachat (1)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(1) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures 45 :

- auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré,
- auprès de Groupama Epargne Salariale, teneur de compte, pour les souscripteurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale,
- et auprès de Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Le compartiment valorise chaque jour de bourse, excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

Les souscriptions peuvent s'effectuer en montant ou en millième d'action.

Les rachats peuvent s'effectuer en montant ou en millième d'action.

Le rachat total des actions s'effectue en quantité uniquement.

Montant minimum de la souscription initiale :

- Actions IC : 1 000ème d'action
- Actions ID : 1 000ème d'action
- Actions F : 15.000.000 €
- Actions M et O : 1 000ème d'action
- Actions NC : 500 €
- Actions ND : 500 €
- Actions GD et GC : 300 000 €
- Actions R : 1 000ème d'action
- Actions E : 0.01 €
- Actions E1 : 0.01 €
- Actions E2 : 0.01 €

Mécanisme de « *swing pricing* » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing.

Le swing pricing est un mécanisme visant à réduire pour les porteurs détenant les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrant et/ou sortant. Son utilisation n'exonère pas la Société de Gestion de ses obligations en termes de meilleure exécution, de gestion de la liquidité, d'éligibilité des actifs et de valorisation des OPC. Hormis certains coûts administratifs mineurs pouvant être engendrés par la mise en place du dispositif, l'utilisation du swing pricing ne génère pas de coûts supplémentaires pour l'OPC : ce mécanisme se traduit uniquement par une répartition des coûts différente entre les porteurs.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment à l'aide d'un swing factor. Ce swing factor représente une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'éventuellement une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sont propres au compartiment et révisés par un comité « swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Le Conseil d'Administration de la SICAV détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur liquidative de chaque catégorie d'action du compartiment sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « seuil de swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun seuil de swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-

dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la hausse à l'aide du « swing factor » ; et

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du seuil de swing, le cas échéant), la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions du compartiment sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, de s'écarter de l'indice de référence du Compartiment).

Dispositif de plafonnement des rachats ou « g*ates* » :

La SICAV pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « g*ates »* permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du compartiment sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif exceptionnel ne sera mis en oeuvre qu'en cas de survenance concomitante **d'une crise subite et imprévisible de la liquidité** sur les marchés financiers et de **rachats importants** au passif du fonds

- Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du compartiment que le seuil de déclenchement des g*ates* correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'action du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

Le compartiment disposant de plusieurs catégories d'action, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories de parts du compartiment.

Le seuil au-delà duquel les *gates* seront déclenchées se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient. Ce dernier est fixé à 5% de l'actif net du compartiment et s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories de parts du compartiment.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des *gates*, la SICAV peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

La durée maximale d'application des gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

- Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de *gates*, l'ensemble des porteurs du compartiment sera informé par tout moyen, à travers le site internet de Groupama Asset Management, www.groupama-am.com.

S'agissant des porteurs du compartiment dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

- Traitement des ordres non exécutés :

Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de l'action des porteurs du compartiment.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la SICAV peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

  Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l''investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Catégorie d'actions	Assiette	Commission de souscription non acquise au compartiment	Commission de souscription acquise au compartiment	Commission de rachat non acquise au compartiment	Commission de rachat acquise au compartiment
Action E	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E1	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action E2	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action IC	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action ID	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action F	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC*	Néant	Néant	Néant
Action GC	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action GD	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action M	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC*	Néant	Néant	Néant
Action NC	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant

Action ND	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action O	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action R	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC*	Néant	Néant	Néant

**A ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.*

- Frais de fonctionnement et de gestion :

  Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

  Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

  - des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
  - des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

  Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'investisseur :

Actions IC et ID :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions F :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions M :

	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions NC et ND:

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions GD et GC :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,70% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions O :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions R :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif :*
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions E :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif : *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions E1 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif : *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Actions E2 :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif : *
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * suivant le taux de TVA en vigueur
*** se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient au compartiment.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par le e compartiment.
Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature de la part des intermédiaires.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :
Les gérants disposent d'une liste de "brokers" autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office…), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :
- Qualité des prix d'exécution des ordres ;
- Liquidité offerte ;
- Pérennité de l'intermédiaire ;
- Qualité du dépouillement**.**

3.2.4. COMPARTIMENT G FUND HEALTH AND WELLNESS

Code ISIN des catégories d'actions

Action G	FR001400C1V5
Action M	FR001400C1U7
Action N	FR001400C1T9
Action O	FR001400C1S1
Action R	FR001400C1R3

Classification SFDR

Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Investissement en OPC : jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

L'indice MSCI World Health Care €, publié par Morgan Stanley Capital International est représentatif des actions du secteur des soins de santé dans les pays à marchés développés.

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre. Néanmoins, le profil comportemental du portefeuille et celui de l'indice pourront être comparables dans certaines configurations de marché.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice MSCI World Health Care a jusqu'au 31 décembre 2023 pour demander un agrément pour le registre d'administrateurs et d'indices tenu par l'ESMA conformément à l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016. A la date de publication du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un agrément et n'est donc pas encore inscrit au registre de l'ESMA.

L'Administrateur met sur son site internet https://www.msci.com/indexes des informations à disposition du public concernant ses indices.

Groupama Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'Indice. »

Stratégie d'investissement

Description des stratégies utilisées

- Stratégies particulières du compartiment :

  L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable 3 ou 9. Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

  Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

- Stratégie de constitution du portefeuille :

  La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales, toutes capitalisations les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie.

  Cet objectif d'investissement s'inscrit dans le contexte mondial des enjeux du développement durable et la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels qu'adoptés par l'ONU : Les ODD définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, à horizon 2030.

  La stratégie d'investissement du compartiment s'illustre notamment par la sélection de titres contribuant positivement à au moins un des 2 ODD suivants :

  - ODD n°3 (santé et bien-être) : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; et/ou
  - ODD n°9 (innovation) : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

  Prise en compte de critères ESG :

  Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. La gestion du compartiment suit une approche de conviction fondée sur la sélection de titres visant à accompagner le développement des entreprises sur le long terme. Elle repose sur un processus d'investissement strict et structuré qui vise à identifier les sociétés capables de faire progresser leur chiffre d'affaires, leur résultat opérationnel et leur génération de cash-flow. Le gérant porte une attention particulière à leur positionnement sur des marchés en croissance, et à leur stratégie de développement en termes de produits, de clientèles et de géographie.

  En identifiant les tendances de long terme et les stratégies pertinentes, le gérant vise à détecter les émetteurs potentiellement créateurs de valeur à long terme. Cette approche n'est pas influencée par la volatilité à court terme et de ce fait, elle permet de garder les titres en portefeuille indépendamment des pics de volatilité pouvant être observés.

  L'environnement, le Social et la Gouvernance sont les trois piliers d'analyse extra-financière utilisés pour évaluer une entreprise.

  Les critères environnementaux analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

  Les critères sociaux/sociétaux regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formations, culture d'entreprise, climat de travail...) et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés...).

Les critères de gouvernance portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

1. Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement :

   Les sociétés éligibles, composées d'entreprises mondiales répondant à la thématique définie par les ODD 3 et 9 sont définies par une hiérarchisation selon notre méthodologie interne de notation ESG. L'ensemble des données recueillies est divisé en cinq quintiles, chaque quintile représentant 20% de l'univers d'investissement, en nombre de valeurs. Les valeurs notées Quintile 1 représentent les meilleures notes ESG au sein de l'univers d'investissement, tandis que les valeurs notées Quintile 5 représentent les plus mauvaises notes (approche « *Best-in-universe* »).

   Le gérant exclut de son univers d'investissement les 20% des valeurs les moins bien notées (Quintile 5).

2. Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG :

   Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG (liste des « Grands Risques ESG »). Ce sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation.

3. Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM :

   Sont exclues du périmètre d'investissement du compartiment, les sociétés dont l'activité relève de l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon ainsi que les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées (bombes à sous-munition et mines anti-personnel). La liste des sociétés exclues est définie dans nos politiques générales, accessibles sur notre site internet www.groupama-am.com.

4. Un taux de couverture et de suivi ESG portant au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment, excluant les OPC et les liquidités.

- Limites méthodologiques :

  L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Groupama Asset Management disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Prise en compte de la Taxonomie Européenne :

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (la « **Taxonomie Européenne** » ou le « **Règlement Taxonomie** ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Elle identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- la prévention et la réduction de la pollution, et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe consistant « ne pas causer de préjudice important » ou « Do No Significant Harm » en anglais, défini ci-après comme le principe de « DNSH »). Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie Européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- Style de gestion adopté :

  Le compartiment adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Actifs, hors dérivés intégrés

- Marchés Actions :

  Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays développés constituent l'univers d'investissement privilégié. Les actions des pays émergents sont limitées à 10% de l'actif net.

  L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

  La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'indicateur de référence, le gérant ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations même si ces grandes capitalisations (dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros) demeurent largement majoritaires dans le portefeuille, mais également aux sociétés de taille intermédiaire (dont la capitalisation se situe entre 1 milliard et 10 milliards d'euros) ou de petite capitalisation (dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros). Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux petites et moyennes capitalisations n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- Détention de parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

  Le compartiment peut détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions :

  - d'OPCVM de droit français ou étranger

  - ou de FIA de droit français ou européen.

  Les OPC monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie du compartiment.

  Les OPC pourront être ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

  Les OPC externes feront l'objet d'un examen attentif de leur processus de gestion, de leurs performances, de leur risque et de tout autre critère qualitatif et quantitatif permettant d'apprécier la qualité de gestion à court, moyen et long terme.

  Les OPC de « type actions internationales » pourront être investis dans des pays hors OCDE (marchés émergents).

  Des trackers (supports indiciels cotés) pourront être utilisés.

Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés

L'utilisation des produits dérivés et des titres intégrant des dérivés est limitée mais permet cependant de servir la stratégie de gestion poursuivie tout en améliorant la performance. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés.

Ces opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment.

Ces instruments permettent :

- de couvrir tout ou partie du risque de change du portefeuille ;

- d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition du compartiment aux marchés des actions.

- Nature des instruments utilisés

  Le gérant peut intervenir sur les instruments dérivés et titres intégrant des dérivés décrits dans le tableau suivant :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir		Nature des marchés d'intervention			Nature des interventions			
Actions	X	Réglementés	Organisés	De gré à gré	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre nature
Taux								
Change	X							
Crédit								
Instruments dérivés utilisés								
Futures								
- Actions		X	X		X	X		
- Taux								
- Devises		X	X		X	X		
Options								
- Actions		X	X	X	X	X		
- Taux								
- Change		X	X	X	X	X		
Swaps								
- Actions				X	X	X		
- Taux								
- Inflation								
- Change				X	X			
- Total Return Swap								
Change à terme								
- Change à terme				X	X	X		
Dérivés de crédit								
- Credit default swaps mono et multi entité(s) de référence								
- Indices								
- Options sur indices								
- Structuration sur multi-émetteurs (Tranches CDO, tranches d'ITRAXX, FTD, NTD…)								
Titres intégrant des dérivés utilisés								
Warrants								
- Actions		X	X			X		
- Taux								
- Change								
- Crédit								
Bons de souscription								
- Actions		X	X		X	X		
- Taux								
Autres								
- EMTN (structuré)								
- Obligation convertible								
- Obligation contingente convertible (Coco bonds)								
- Obligation *callable* ou *puttable*								
- Credit Link Notes (CLN)								

- Critères de sélection des contreparties :

  Les contreparties sur instruments de gré à gré (instruments dérivés de gré à gré et techniques de gestion efficace de portefeuille) sont sélectionnées au sein d'une procédure spécifique en vigueur au sein de la société de gestion ; les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le terme est inférieur à 12 mois sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces :

De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net auprès du dépositaire.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le compartiment n'a pas vocation à faire des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières du compartiment

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées selon les dispositions réglementaires.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés en fonction de la réglementation en vigueur.

Profil de risque

Risque de perte en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque le compartiment n'intègre aucune garantie en capital.

Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du compartiment. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative sera amenée à baisser.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité du compartiment.

Risque de change :

Le risque de change, qui peut représenter jusqu'à 100% maximum du portefeuille, existe du fait que le compartiment peut intervenir dans des pays hors zone euro et que son actif net détient des titres ou OPC libellés dans une devise autre que l'euro. Le compartiment est exposé au risque de variation de toutes les devises.

Risque lié à l'intervention sur les marchés émergents :

Les mouvements de marchés, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie existe et est lié à la conclusion de contrats financiers à terme de gré à gré. Il mesure les risques encourus par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis de la contrepartie avec laquelle le contrat a été conclu. Il s'agit donc du risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité reste faible grâce à un choix rigoureux de titres liquides soigneusement sélectionnés au travers de notre process de gestion. La diversification du portefeuille et des garanties financières reçues en termes de signatures, la duration courte des titres, la répartition des maturités et un volant de liquidités calibré permettent d'assurer la liquidité du compartiment.

Risques de durabilité :

Les risques de durabilité, composés de la liste des Grands Risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et la politique charbon sont pris en compte dans les décisions de gestion de la manière suivante :

- Liste des Grands Risques ESG : elle est composée des sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation. Les titres composant cette liste sont exclus du compartiment.
- Politique charbon : l'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du compartiment aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste d'exclusion de valeurs est définie, selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM, disponible sur le site internet www.groupama-am.com. Ces valeurs sont exclues.

Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. De manière générale, lorsqu'un risque de durabilité se produit pour un actif, il y aura un impact négatif sur l'actif ou une perte totale de sa valeur.

Politique de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité de l'OPC est réalisée dans le cadre d'un dispositif d'analyse et de suivi reposant sur des outils et méthodologies internes mis en place au sein de Groupama Asset Management.

Ce dispositif s'articule autour de deux axes :

- un suivi du profil de liquidité du portefeuille basé sur l'appréciation de la liquidité des actifs au regard des conditions de marché courantes,
- un suivi de la capacité du fonds à faire face, dans des conditions de marchés courantes ou dégradées, à des scénarios de rachats significatifs.

Garantie ou protection

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action G	Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles
Action M	Réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales
Action N	Ouverte à tous souscripteurs
Action O	Réservée aux OPC et mandats gérés exclusivement par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale
Action R	Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients

Le compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions internationales. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Proportion d'investissement dans le compartiment : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30% de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50% et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Action G	Capitalisation et/ou distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel.
Action M	Capitalisation.
Action N	Capitalisation.
Action O	Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel.
Action R	Capitalisation.

Caractéristiques des actions

	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé	Fractionnement
Action G	1 000€	Euro	Millièmes d'action
Action M	1 000 €	Euro	Millièmes d'action
Action N	100 €	Euro	Millièmes d'action
Action O	100€	Euro	Millièmes d'action
Action R	100€	Euro	Millièmes d'action

Modalités de souscription et de rachat

	Montant minimum de la souscription initiale	Souscriptions	Rachats (1)
Action G	300 000 €	En montant ou en millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action
Action M	Millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action
Action N	Millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action
Action O	Millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action
Action R	Millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action	En montant ou en millièmes d'action

(1) Le rachat total de parts ne sera possible qu'en quantité et non en montant.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 11h des ordres de souscription (2)	Centralisation avant 11h des ordres de rachat (2)	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

(2) Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS Bank et réceptionnées tous les jours ouvrés jusqu'à 11 heures auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+2 Euronext Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique audits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Le compartiment valorise chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu de communication de la valeur liquidative : sur le site internet www.groupama-am.com.

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Catégorie d'actions	Assiette	Commission de souscription non acquise au compartiment	Commission de souscription acquise au compartiment	Commission de rachat non acquise au compartiment	Commission de rachat acquise au compartiment
Action G	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action M	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action N	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant
Action O	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 5% TTC	Néant	Néant	Néant
Action R	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4% TTC	Néant	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Pour les frais courants effectivement facturés au compartiment, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Action G :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture €

* Les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action M :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,00% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture €

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action N :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 2,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture €

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action O :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture €

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Action R :

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC **selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC***
Commission de surperformance	Actif net	15% de la performance au-delà du MSCI World Health Care clôture €

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

*** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du compartiment pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La stratégie de gestion du portefeuille peut bénéficier de prestations de recherche externe prises en charge par le compartiment.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le compartiment.

Principes applicables aux commissions de surperformance :

- Principe général :

  La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

  La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du compartiment par rapport au MSCI World Health Care clôture €, dividendes nets réinvestis, depuis la valeur liquidative précédente.

  A chaque valorisation du compartiment, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du compartiment retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

  Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du compartiment, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 15% de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 15% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

  Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

  Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sous-performances passées soient intégralement effacées.

  Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous.

  Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

- Illustration 1 : fonctionnement général

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts du Fonds	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur / sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation	10%	-4%	-7%	-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de référence sur la période d'observation	5%	-5%	-3%	1%	1%
Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation	5%	1%	-4%	-2%	1%
Prélèvement d'une commission ?	Oui	Oui	Non car le fonds a sous-performé l'indice de référence	Non car le Fonds est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3	Oui
Début d'une nouvelle période d'observation ?	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6

- Illustration 2 : traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Performance des parts du Fonds	0%	5%	3%	6%	1%	5%
Performance de l'indice de référence	10%	2%	6%	0%	1%	1%
A : Sur/sous performance année en cours	-10%	3%	-3%	6%	0%	4%
B1 : Report de sous-performance non compensée Année 1	N/A	-10%	-7%	-7%	-1%	Hors périmètre
B2 : Report de sous-performance non compensée Année 2	N/A	N/A	0%	0%	0%	0%
B3 : Report de sous-performance non compensée Année 3	N/A	N/A	N/A	-3%	-3%	-3%
B4 : Report de sous-performance non compensée Année 4	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	0%
B5 : Report de sous-performance non compensée Année 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
Sur / sous performance période d'observation	-10% (A)	-7% (A + B1)	-10% (A + B1 + B2)	-4% (A + B1 + B2 + B3)	-4% (A + B1 + B2 + B3 + B4)	1% (A + B2 + B3 + B4 + B5)
Prélèvement d'une commission ?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

- Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

Description de la procédure de choix des intermédiaires :

Les gérants disposent d'une liste de « brokers » autorisés. Un « comité brokers » semestriel remet en perspective les appréciations émises par les gérants et toute la chaîne de valeur ajoutée (analystes, middle office…), et propose éventuellement l'inclusion motivée de nouveaux intermédiaires, et l'exclusion de certains.

Chacun note en fonction de son domaine d'expertise un ou plusieurs des critères suivants :

- Qualité des prix d'exécution des ordres,
- Liquidité offerte,
- Pérennité de l'intermédiaire,
- Qualité du dépouillement…

7 INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Toutes les informations concernant la SICAV **GROUPAMA FUND GENERATIONS** peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de :

Groupama Asset Management
25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris - France
sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site internet : www.groupama-am.com

Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande du porteur auprès de :

Groupama Asset Management
25, rue de la Ville l'Evêque- 75008 Paris - France

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès de CACEIS Bank France dont l'adresse est la suivante :

CACEIS Bank
89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du compartiment et sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Informations sur l'exercice des droits de vote de la société de gestion :

La politique de vote de Groupama Asset Management ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com.

8 REGLES D'INVESTISSEMENT

La SICAV respecte les ratios réglementaires applicables aux OPCVM, tels que définis par le Code monétaire et financier.

9 RISQUE GLOBAL

Le risque global de la SICAV est déterminé au moyen de la méthode de calcul de l'engagement.

10 REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

10.1 Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :
- Actions : Dernier cours du jour de valorisation.
- Obligations : Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du compartiment ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant du compartiment ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché.

Titres et actions d'OPCVM

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour de valorisation.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour de valorisation.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisitions temporaires de titres

  Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

  Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

  La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

  Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

  Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
  - **Swap de taux adossés ou non adossés**
  - Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.
  - **Autres Swaps**
  - Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

10.2 Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Compartiment G FUND FUTURE FOR GENERATIONS	Méthode des coupons encaissés
Compartiment G FUND GLOBAL GREEN BONDS	Méthode des coupons courus
Compartiment G FUND CREDIT EURO ISR	Méthode des coupons courus
Compartiment G FUND HEALTH AND WELLNESS	Méthode des coupons encaissés

10.3 Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

11 REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

* * * * * * * * * * *

STATUTS

SICAV : GROUPAMA FUND GENERATIONS
Forme juridique : SA
Adresse du siège social : 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS
R.C.S. : PARIS 414 799 957

TITRE 1 - FORME, OBJET, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DUREE DE LA SOCIETE

Article 1 - Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment par les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés anonymes (Livre II - Titre II - Chapitre V), du code monétaire et financier (Livre II - Titre I - Chapitre IV – section I – sous-section I), leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

La SICAV comporte plusieurs compartiments. Chaque compartiment donne lieu à l'émission d'une ou plusieurs catégories d'actions représentatives des actifs de la SICAV qui lui sont attribuées.

Article 2 - Objet

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 – Dénomination

La Société a pour dénomination : GROUPAMA FUND GENERATIONS suivie de la mention « Société d'Investissement à Capital Variable » accompagnée ou non du terme « SICAV ».

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 PARIS à compter du 1er octobre 2013.
Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Article 5 – Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE 2 - CAPITAL, VARIATIONS DU CAPITAL, CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 - Capital social

Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 172.001.000 francs **(26.221.383,41 euros)** divisé en 172.001 actions entièrement libérées de même catégorie.
Il a été constitué intégralement par versement en numéraire.

Catégories d'actions :
Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.

Les différentes catégories d'actions pourront :
- Bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- Être libellées en devises différentes ;
- Supporter des frais de gestion différents ;
- Supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- Avoir une valeur nominale différente ;

- Etre assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;
- Etre réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, peut procéder au regroupement ou à la division des actions.

Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'Administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.
Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 - Variations du capital

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 - Émissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.
Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé du porteur sortant doit être obtenu par l'OPCVM ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des porteurs doivent signifier leur accord écrit autorisant le porteur sortant à obtenir le rachat de ses parts contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.
Par dérogation à ce qui précède, lorsque le fonds est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion de portefeuille et dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou le règlement du fonds. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus du fonds.
De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.
En application de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, le rachat par la société de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le Conseil d'Administration, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.
Lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué.

Le Conseil d'administration de la SICAV pourra décider de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

L'OPCVM peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts ou d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de l'OPCVM ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tous moyens précise les raisons exactes de ces modifications.

Dispositif de plafonnement des rachats ou *gates* :
En application des articles L. 214-8-7 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande.
Le Conseil d'Administration pourra mettre en œuvre le dispositif dit « *gates* » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs des compartiments de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.
Si le ou les compartiments concernés dispose de plusieurs catégories d'actions, le seuil de déclenchement de la procédure sera le même pour toutes les catégories de parts du compartiment.
Le seuil au-delà duquel les *gates* peuvent être déclenchées doit être justifié au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs qu'il détient.
Ce seuil de déclenchement correspond au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre d'actions du compartiment dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre d'actions du compartiment dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des actions du compartiment.

Ce niveau de seuil est fixé par la société de gestion à 5% de l'actif net du compartiment afin de ne pas remettre en cause la possibilité pour un porteur de racheter ses actions dans les conditions normales de marché.
Le seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du compartiment et non de façon spécifique selon les catégories de parts de ou des compartiments de l'OPCVM.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement des *gates*, la société de gestion peut toutefois décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du compartiment ayant demandé un rachat depuis la dernière date de centralisation. S'agissant des ordres non exécutés, ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du compartiment concerné.
La durée maximale d'application des « *gates* » est fixée à 20 valeurs liquidative sur trois mois.
Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre d'actions, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas soumises aux *gates*.
Cette exclusion s'applique également au passage d'une catégorie d'actions à une autre catégorie d'actions, sur la même valeur liquidative, pour un même montant et pour un même porteur ou ayant droit économique.

Article 9 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.
En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; les apports et les rachats en nature sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 10 - Forme des actions

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.
En application de l'article L. 211-4 du code monétaire et financier, les titres seront obligatoirement inscrits en comptes, tenus selon le cas par l'émetteur ou un intermédiaire habilité.
Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :
- Chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;
- Chez l'émetteur, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La société peut demander contre rémunération à sa charge le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L.211-5 du code monétaire et financier.

Article 11 - Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation.

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où, la SICAV dont les actions sont

admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice elle devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 12 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Sur décision du conseil d'administration, la SICAV pourra être transformée en OPCVM nourricier.

Article 13 - Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut par le président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Au cas où le fractionnement d'actions a été retenu (article 6) :
Les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

TITRE 3 - ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

Article 14– Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus nommés par l'Assemblée Générale.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil d'Administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 15 - Durée des fonctions des administrateurs - Renouvellement du conseil

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé par le conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Tout administrateur sortant est rééligible. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du conseil d'administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année, lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le 31 décembre de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à six années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des administrateurs est augmenté ou diminué et que la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le Conseil d'Administration doit être, pour les deux tiers au moins, composé d'administrateurs ayant moins de 65 ans, lorsque, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, le nombre des administrateurs dépassant cet âge atteint ou excède le tiers du conseil, le ou les administrateurs les plus âgés en surnombre cessent leurs fonctions à cette date. En aucun cas, un administrateur ne peut rester en fonction au-delà de 70 ans.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre des administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à courir, pourvoir à son remplacement.

Article 16 - Bureau du conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil d'Administration nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur et lorsque le nombre des administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le conseil peut, à titre provisoire et pour la durée du mandant restant à courir, pourvoir à son remplacement.

Article 17 - Réunions et délibérations du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par ces demandes.

Les convocations peuvent être faites par tous moyens, même verbalement.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Article 18- Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 19 - Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut instituer tous comités dans les conditions prévues par la loi et conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, avec ou sans faculté de délégation, tous mandats spéciaux pour un plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'Administration peut instituer tous comités dans les conditions prévues par la loi et conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, avec ou sans faculté de délégation, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 20- Direction générale – Censeurs

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents statuts par le Conseil d'Administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions de président du conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée, soit par le président, soit par un directeur général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
Le directeur général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil sur la proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.
Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle.

En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

La fonction de Directeur Général et de Directeur Général Délégué cessent à l'expiration de l'année au cours de laquelle ils atteignent 65 ans.

Le Conseil d'Administration s'il le juge utile, peut d'adjoindre des censeurs, personnes physiques ou morales.

Le choix fait par le Conseil d'Administration devra être ratifié par la plus prochaine assemblée générale.

Les règles prévues à l'article 15 pour le renouvellement du Conseil d'Administration sont applicables au collège des censeurs.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultatives.

Le Conseil d'Administration, s'il le juge utile, peut d'adjoindre des censeurs, personnes physiques ou morales.
Le choix fait par le Conseil d'Administration devra être ratifié par la plus prochaine assemblée générale.
Les règles prévues à l'article 15 pour le renouvellement du Conseil d'Administration sont applicables au collège des censeurs.
Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultatives.

Article 21 - Allocations et rémunérations du conseil (ou des censeurs)

En rémunération de leurs fonctions, il peut être attribué aux administrateurs une somme fixe annuelle globale, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'assemblée générale ordinaire et réparti par le Conseil d'administration entre ses membres.

Les censeurs ont droit à des jetons de présence.

Les rémunérations du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'administration ; elles peuvent être fixes ou, à la fois, fixes et proportionnelles.

Il peut également être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions prévues par la loi.

Article 22 – Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le conseil d'administration.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV ou la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Si la SICAV est un OPCVM nourricier, le dépositaire a conclu une convention d'échange d'information avec le dépositaire de l'OPCVM maître (ou le cas échéant, quand il est également dépositaire de l'OPCVM maître, il a établi un cahier des charges adapté).

Article 23 - Le prospectus

Le Conseil d'Administration ; ou la société de gestion lorsque la SICAV a délégué globalement sa gestion a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE 4 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 24 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le Conseil d'Administration après accord de l'Autorité des marchés financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.
Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :
1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.
Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.
Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.
Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.
Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Un commissaire aux comptes suppléant peut être désigné dans les mêmes conditions que le commissaire aux comptes titulaire. Il exerce les mêmes pouvoirs et sa rémunération est définie de la même manière que celle du titulaire. Le commissaire aux comptes suppléant est amené à remplacer le titulaire en cas de défaillance de celui-ci. (article L. 823-1 du code de commerce).

Si la SICAV est un OPCVM nourricier, le commissaire aux comptes a donc conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM maître (ou lorsqu'il est également commissaire aux comptes de l'OPCVM maître, il établit un programme de travail adapté).

TITRE 5 - ASSEMBLEES GENERALES

Article 25 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes de titres au porteur, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du code du commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration, ou en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil.
À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.
Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

TITRE 6 - COMPTES ANNUELS

Article 26 - Exercice social

L'exercice social commence le lendemain du dernier jour de bourse du mois de septembre et se termine le dernier jour de bourse du même mois l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au 31 décembre 2008.

Article 27- Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, (et/ou le cas échéant de chaque compartiment), majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Pour chaque catégorie d'actions, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut opter pour l'une des formules suivantes :
- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- pour les catégories d'actions qui prévoient la faculté de capitaliser ou/et de distribuer, le Conseil d'Administration décide chaque année de l'affectation des résultats.

La SICAV a opté pour la capitalisation pure : les sommes capitalisables précitées sont ajustées par le jeu des comptes de régularisation en fonction du nombre d'actions existant le jour de la capitalisation des revenus.

Les modalités précises seront renvoyées au prospectus.

TITRE 7 - PROROGATION - DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 28 - Prorogation ou dissolution anticipée

Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.
L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

Article 29 – Liquidation

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L.214-12 du code monétaire et financier.

A l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de résolution décidant une dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, sur la proposition du Conseil d'Administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Le liquidateur représente la société. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible. Sa nomination met fin aux pouvoirs des administrateurs mais non à ceux du commissaire aux comptes.

Le liquidateur peut, en vertu d'une délibération de l'Assemble Générale Extraordinaire, faire l'apport à une autre société de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou décider la cession à une société ou à toute autre personne de ses biens, droits et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est réparti en espèces, ou en titres, entre les actionnaires.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société ; elle a, notamment, le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Les mêmes principes s'appliquent en cas de liquidation d'un ou plusieurs compartiments ; la fonction de liquidateur est alors assumée par le Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

TITRE 8 - CONTESTATIONS

Article 30 - Compétence - Élection de domicile

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Statuts mis à jour à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2019